

bioMérieux S.A.
Société anonyme au capital de 12 029 370 euros
Siège social : Chemin de l'Orme - 69280 Marcy l'Etoile
673 620 399 RCS LYON

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES SOCIAUX
CLOS AU 31 DECEMBRE 2014**

Rapport de gestion sur les comptes sociaux clos au 31 décembre 2014

1 PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Filiales et parties liées

En janvier 2014, la société a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale en Inde. Cela s'est traduit par l'acquisition de titres pour une valeur de 1,5 million d'euros (127 millions de roupies indiennes).

En juin 2014, la société a libéré le solde de l'augmentation de capital de la SNC Mérieux Université décidée par l'Assemblée Générale du 19 décembre 2013, soit un versement de 0,2 million d'euros. De plus, en date du 18 décembre 2014, la SNC Mérieux Université a procédé à une augmentation de capital. bioMérieux SA a souscrit à cette augmentation de capital à hauteur de 0,4 million d'euros. Au 31 décembre 2014, cette souscription n'a pas encore été libérée. Pour tenir compte de la perte d'un montant de 0,8 million d'euros enregistrée par la SNC Mérieux Université sur l'exercice 2014, les titres ont supporté une dépréciation complémentaire à hauteur de 0,3 million d'euros.

En décembre 2014, bioMérieux a ouvert sa 42^{ème} filiale commerciale en Serbie, renforçant ainsi sa présence en Europe Centrale. Dans ce cadre, bioMérieux a effectué un apport en capital pour une valeur de 10 milliers d'euros et détient 100 % de bioMérieux SRB doo Belgrade.

Acquisition de sociétés et partenariats

Préalablement à l'acquisition de la société américaine BioFire par bioMérieux Inc, bioMérieux SA a procédé, en octobre 2013, à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 300 millions d'euros et d'une durée de 7 ans avec une prime d'émission de 2,3 millions d'euros. Dans ce cadre, des opérations de couverture ont été effectuées entre juillet et décembre 2013 afin de garantir la contre-valeur euro du prix d'acquisition à la date du closing. La mise en place de ces couvertures a engendré le versement d'une prime de 5,6 millions d'euros comptabilisée au bilan jusqu'à l'exercice de l'option ou l'échéance, ainsi qu'une prime de 2,2 millions d'euros répartie sur la durée de l'emprunt.

De plus, deux cross currency swap ont été souscrits pour un montant de 300 millions d'euros, un à taux fixe et un à taux variable, en vue de couvrir le risque de change et de taux des remboursements des emprunts de bioMérieux Inc.

En octobre 2014, bioMérieux a acquis la totalité du capital de la société alsacienne Advencis pour un montant maximum de 9,2 millions d'euros. Spécialisée en microbiologie industrielle, cette start-up qui emploie 7 collaborateurs a développé un système pour la détection rapide des contaminations microbiennes dans l'eau utilisée pour la production, notamment par les sociétés pharmaceutiques.

Fin décembre 2014, bioMérieux a acquis la totalité des actions de la société française CEERAM (laboratoire innovant spécialisé en virologie moléculaire) pour un montant de 2,8 millions d'euros. Cette acquisition lui permet d'entrer dans le marché des tests virologiques moléculaires au service de l'industrie agroalimentaire et de consolider sa position de pionnier des applications industrielles.

bioMérieux a renouvelé et étendu son accord de distribution avec la société HAIN Lifescience. Selon cet accord, bioMérieux sera le distributeur exclusif, pendant une période de 10 ans et dans la plupart des pays, de l'offre actuelle de Hain en tests moléculaires pour les mycobactéries. Ces tests permettent de diagnostiquer de façon rapide et précise la tuberculose, l'une des maladies les plus mortelles au monde. Fournissant également des résultats rapides sur les tuberculoses résistantes aux antibiotiques, ils sont un outil clé dans le contrôle de cette maladie.

bioMérieux a signé un accord avec Novartis afin de valider, puis potentiellement commercialiser, le test bioMérieux THxID™-BRAF comme test diagnostic compagnon de molécules médicamenteuses de Novartis, actuellement en phase III de développement, destiné aux patients atteints de mélanome et porteurs d'une mutation BRAF.

bioMérieux et Astute Médical, Inc., société qui se consacre à l'amélioration du diagnostic des maladies et états médicaux à haut risque par l'identification et la validation de biomarqueurs protéiques, ont signé un accord mondial semi-exclusif sur le développement d'un test d'évaluation précoce du risque d'insuffisance rénale aigüe (IRA). Ce test innovant, connu sous le nom de test NephroCheck®, détecte la présence de 2 biomarqueurs : TIMP-2 (inhibiteur tissulaire de métalloprotéinase 2) et IGFBP-7 (protéine 7 de liaison au facteur de croissance analogue à l'insuline).

Début 2015, un partenariat stratégique a été signé entre bioMérieux et COPAN dans le domaine de l'automatisation du laboratoire de microbiologie clinique. Par cet accord, COPAN octroie à bioMérieux des droits pour la distribution de ses plateformes automatisées WASP® et WASPLab™ en France (distribution exclusive) ainsi qu'en Allemagne et au Royaume-Uni (distribution co-exclusive). Cet accord permet à bioMérieux d'accélérer le déploiement de sa vision « Lab Efficiency » pour l'automatisation et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des laboratoires de microbiologie clinique. Dans ce domaine, les deux sociétés prévoient, en outre, de collaborer pour, en particulier, développer des solutions innovantes de diagnostic microbiologique clinique.

Divers

Les cas de ruptures d'approvisionnement rencontrés sur certaines gammes de tests manuels et les problèmes de production de BacT/ALERT® à Durham qui ont perduré tout au long du premier semestre, impactent défavorablement le chiffre d'affaires à fin juin 2014. Au cours du second semestre, la production a été rétablie.

Dans le cadre de la commercialisation des produits BioFire, la Société a racheté un fonds de commerce ainsi que des instruments à la société Eurobio. Cet accord a fait l'objet d'une comptabilisation respectivement en immobilisations incorporelles pour un montant de 0,3 million d'euros et en immobilisations corporelles pour un montant de 0,2 million d'euros.

Dans le cadre de la rationalisation de la gamme de produits, une décision a été prise pour un arrêt progressif des marques LyfoCults® et de la plupart des réactifs de biochimie. *A contrario*, l'offre commerciale a été enrichie par le lancement de 2 nouveaux produits : la 10^{ème} carte Tempo relative au *Bacillus cereus* et le panel FilmArray® gastro-intestinal qui est dorénavant disponible sur le marché américain et européen.

Au cours de l'exercice, l'offre commerciale de la Société a été enrichie par le lancement de 13 nouveaux produits. En particulier, au 4^{ème} trimestre, bioMérieux a lancé 2 réactifs innovants de microbiologie clinique :

- chromID® CPS® Elite pour l'isolement, le dénombrement et l'identification directe ou présumée d'organismes responsables d'infections urinaires ; ce milieu fait partie de la nouvelle gamme bioMérieux de milieux chromogènes qui apporte de nombreuses améliorations dont notamment une meilleure différenciation des espèces pathogènes, une lecture des résultats plus rapide et confortable et des paramètres de sensibilité et de spécificité accrus pour des germes spécifiques ;
- RAPIDEC® CARBA NP, un test permettant de confirmer ou de détecter rapidement et de façon économique les carbapénèmases chez des patients suspectés d'être infectés par des bactéries produisant ces carbapénèmases et souvent multi résistantes.

Par ailleurs, bioMérieux a accueilli Son Excellence Monsieur Xi Jinping, Président de la République Populaire de Chine, dans ses laboratoires de Marcy l'Etoile, en mars 2014. Monsieur Xi Jinping et son épouse étaient accompagnés d'une délégation chinoise, du Ministre des Affaires Etrangères et du Ministre de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur français, ainsi que des représentants politiques de la Région Rhône-Alpes. Cette visite s'est inscrite dans le cadre de la Visite d'Etat de Monsieur Xi Jinping en France du 25 au 28 mars, à l'occasion de la célébration du Cinquantenaire des Relations Diplomatiques Franco-Chinoises. Cette visite a aussi été l'occasion de revenir sur l'engagement historique de la famille Mérieux et de ses sociétés en Chine depuis près de 50 ans et sur les programmes de santé publique menés avec les autorités de santé chinoises.

1.2 ACTIVITE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 902 millions d'euros contre 881 millions d'euros l'année précédente, soit une augmentation de 2,3 %.

Les ventes domestiques sont étales (+0,25 %).

La progression des ventes aux filiales s'élève à 4,4 %.

Les ventes export (principalement à des distributeurs) affichent une baisse de 5,1 %.

1.3 EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

L'excédent brut d'exploitation s'établit à 112,2 millions d'euros, soit 12,4 % du chiffre d'affaires. Il affiche une hausse de 8,9 millions d'euros (8,7 %) par rapport à l'exercice précédent, consécutif à la fusion AES.

L'excédent brut d'exploitation bénéficie d'une croissance de l'activité (2,3 %), plus rapide que celle des charges de personnel (0,8 %) et des services extérieurs (0,9 %). A contrario, les subventions d'exploitation ont enregistré une baisse de 1,9 million d'euros sur l'exercice.

1.4 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation, après amortissements et provisions, est passé de 34,6 millions d'euros en 2013 à 31,8 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit une diminution de 8,1%.

L'écart est notamment dû à une augmentation des amortissements de plus de 5 millions d'euros et à des dépréciations de stocks et provisions pour charges enregistrées suite à la signature d'accord de *business development*.

1.5 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'établit à 23,4 millions d'euros en 2014, contre 72,7 millions d'euros l'année précédente.

La forte diminution du résultat financier provient notamment de la baisse de 55,4 millions d'euros des dividendes reçus des filiales (dont bioMerieux Inc -68,6 millions d'euros et bioMérieux Italie +12 millions d'euros). Par ailleurs, les intérêts d'emprunts sont passés de 3,2 millions d'euros en 2013 à 13,8 millions d'euros sur l'exercice 2014, dû à la souscription d'un emprunt obligataire (cf. § 1.1).

1.6 RESULTAT COURANT

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 55,2 millions d'euros, contre 107,3 millions d'euros l'année précédente.

1.7 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel dégagé au 31 décembre 2014 affiche une perte de 3,1 millions d'euros contre une perte de 4,1 millions au 31 décembre 2013.

La dotation nette aux amortissements dérogatoires représente 3,2 millions d'euros, alors qu'elle s'élevait à 1,8 million d'euros en 2013.

1.8 RESULTAT NET

Le bénéfice net s'élève à 65,2 millions d'euros contre 109,7 millions d'euros l'exercice précédent, soit une diminution de 44,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Il représente 7,23 % du chiffre d'affaires contre 12,45 % au 31 décembre 2013.

Le crédit d'impôt recherche provisionné s'affiche à 18,7 millions d'euros, en hausse de 2,9 millions d'euros.

1.9 INVESTISSEMENTS

Les investissements en actifs corporels se sont élevés à 56,7 millions d'euros dont 24,5 millions d'euros relatifs aux bâtiments et agencements sur l'ensemble des sites, avec notamment l'enregistrement d'un montant de 11,1 millions d'euros en immobilisations en cours pour la construction du nouveau site à Marcy l'Etoile.

La société a également poursuivi ses investissements au niveau de l'outil de production en consacrant une somme de 13,4 millions d'euros aux matériels et outillages industriels.

Les investissements en actifs incorporels représentent 12,7 millions d'euros dont 10,2 millions d'euros en logiciels.

La valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut (13,4 millions d'euros) représente 1 million d'euros.

Les immobilisations financières (acquisitions – cessions) augmentent de 317,9 millions d'euros en valeur brute, en raison du prêt consenti à bioMérieux Inc (298,2 millions d'euros).

L'exercice 2014 enregistre une augmentation des titres de participation avec notamment l'acquisition :

- des titres Advencis (9,2 millions d'euros),
- des titres CEERAM (2,8 millions d'euros).

1.10 ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2014, la société affiche un endettement de 221,7 millions d'euros contre un excédent de trésorerie de 61,8 millions d'euros un an plus tôt. Le poste endettement net est donc en augmentation de 283,5 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

1.11 DETAIL DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux figurent en annexe du présent rapport.

1.12 ANALYSE FINANCIERE DES RISQUES

Ce point est détaillé en annexe 4 du présent rapport.

2 AFFECTATION DU RESULTAT

Il sera proposé aux actionnaires d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2014 qui, constitué de la somme du résultat bénéficiaire s'élevant à 65 214 394,57 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 75 286 109,05 euros, s'élève à 140 500 503,62 euros, de la manière suivante :

- une somme de 20 000 000,00 euros sera virée au compte « Réserve générale » qui se trouvera portée de 605 000 000,28 euros à 625 000 000,28 euros ;
- une somme de 66 470,35 euros sera virée au compte « Réserve spéciale pour Mécénat » qui se trouvera portée de 662 239,50 euros à 728 709,85 euros ;
- une somme de 39 453 740,00 euros, est distribuée à titre de dividendes, soit 1 euro pour chacune des 39 453 740 actions composant le capital social⁽¹⁾ ; le dividende sera mis en paiement le 9 juin 2015 ;
- le solde, soit 80 980 293,27 euros, sera versé au compte « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 823 850 006,25 euros après distribution pour un capital social de 12 029 370 euros.

3 RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

La Société n'a pas perçu et ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détenait ou détiendrait en propre lors du paiement du dividende. Le montant correspondant de dividende fait l'objet d'un report à nouveau.

Exercice clos le	Dividende distribué en euros ^(a)	Dividende par action en euros ^(a)
31/12/2013	39 453 740,00	1,00
31/12/2012	38 664 665,20	0,98
31/12/2011	38 664 665,20	0,98

(a) La Société n'a pas perçu de dividende au titre des actions qu'elle détenait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende a été affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques fiscalement domiciliées en France conformément aux dispositions de l'article 158.3 2° du Code général des impôts.

4 DEPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Les comptes de l'exercice écoulé supportent une dépense non déductible du résultat fiscal visée par les dispositions prévues aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts d'un montant de 341 863,31 euros, correspondant à la fraction des loyers et amortissements non déductibles des véhicules loués et achetés par bioMérieux SA.

(1) La Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts

5 DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Les soldes des comptes fournisseurs se décomposent comme suit à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

SOLDES FOURNISSEURS AU 31/12/2014 <i>En milliers d'euros Par échéance</i>	Fournisseurs factures non parvenues	Fournisseurs Exploitation et immobilisations + Effets à payer	TOTAUX
Litiges à plus d'1 an		1 408	1 408
Echus à plus de 10 jours		11 693	11 693
Echus à moins de 10 jours		3 605	3 605
A échoir 0 à 30 jours		40 893	40 893
A échoir 31 à 60 jours		56 211	56 211
A échoir 61 à 90 jours		232	232
FNP	51 536		51 536
Total	51 536	114 042	165 578

Les soldes fournisseurs ci-dessus comportent un montant de 1 572 milliers d'euros relatif à des comptes fournisseurs débiteurs que l'on retrouve au bilan respectivement dans les postes autres créances d'exploitation et créances hors exploitation. Les échus de plus de 10 jours sont composés à plus de 85 % de fournisseurs inter-compagnies et de parties liées. Par ailleurs, les fournisseurs français représentent respectivement 41 % des dettes échues et 59 % des dettes à échoir.

L'exercice clos le 31 décembre 2013 affichait la répartition suivante :

SOLDES FOURNISSEURS AU 31/12/2013 <i>En milliers d'euros Par échéance</i>	Fournisseurs factures non parvenues	Fournisseurs Exploitation et immobilisations + Effets à payer	TOTAUX
Litiges à plus d'1 an		2 781	2 781
Echus à plus de 10 jours		5 574	5 574
Echus à moins de 10 jours		2 384	2 384
A échoir 0 à 30 jours		24 443	24 443
A échoir 31 à 60 jours		46 013	46 013
A échoir 61 à 90 jours		10 871	10 871
FNP	46 156		49 156
Total	46 156	92 066	138 222

6 - REPARTITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2014

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées :

Actionnariat ^(a)	Situation au 31/12/2014				Situation au 31/12/2013				Situation au 31/12/2012			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote ^(f)	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote ^(f)	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Institut Mérieux ^(b)	23 24	58,90	46 48	71,56	23 24	58,90	46 480 180	71,56	23 24	58,90	46 480 180	71,56
GIMD ^(c)	2 013 470	5,10	4 026 940	6,13	2 013 470	5,10	4 026 940	6,20	2 013 470	5,10	4 026 940	6,20
Salariés ^(d)	203 420	0,52	340 314	0,52	217 010	0,55	353 460	0,54	244 095	0,62	375 790	0,58
Auto-détention ^(e)	5 320	0,01	0	0,00	10 613	0,03	0	0,00	12 314	0,03	0	0,00
Public	13 991 440	35,47	14 819 911	22,57	13 972 557	35,42	14 101 793	21,70	13 943 771	35,35	14 070 963	21,66
TOTAL	39 453 740	100	65 667 345	100	39 453 740	100	64 962 373	100	39 453 740	100	64 953 873	100

(a) Seuls les actionnaires représentant plus de 5 % du capital sont mentionnés nominativement dans ce tableau. Les autres actionnaires sont intégrés dans le Public.

(b) Institut Mérieux est la société holding de la famille Mérieux.

(c) Groupe Industriel Marcel Dassault.

(d) Cette ligne comprend l'actionnariat salarié au travers du FCPE.

(e) Les actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité avec la société Kepler Cheuvreux et d'un mandat conclu avec Natixis.

(f) Les droits de vote théoriques correspondent aux droits de vote réel.

La situation de l'actionnariat n'a pas varié de manière significative depuis le 31 décembre 2014. Les 2 actionnaires principaux n'ont pas modifié, ni à la hausse ni à la baisse, leur participation au capital.

Les écarts entre le nombre d'actions et le nombre de droits de vote sont liés à l'existence d'un droit de vote double (cf. § 18.2 du document de référence). En 2014, les droits de vote des 2 actionnaires principaux ont été légèrement modifiés à la baisse, du fait de l'obtention de droits de vote double par des actionnaires minoritaires.

Franchissements de seuils déclarés à la Société, au cours de l'exercice 2014

Le 22 mai 2014, le seuil statutaire de 1 % du capital a été déclaré franchi à la baisse par Covéa Finance pour les mandats gérés par Covéa Finance et OPCVM Covéa Finance.

Le 17 juin 2014, le seuil statutaire de 1 % du capital a été déclaré franchi à la baisse par la société écossaise Baillie Gifford & Co.

Le 24 juillet 2014, le seuil statutaire de 2 % des droits de vote a été déclaré franchi à la hausse par la société belge Sofina.

Le 25 septembre 2014, le seuil statutaire de 1 % du capital a été déclaré franchi à la hausse par AXA Investment Managers.

Le 15 octobre 2014, le seuil statutaire de 71 % des droits de vote a été déclaré franchi à la baisse par Institut Mérieux.

Le 19 novembre 2014, le seuil statutaire de 1 % du capital a été déclaré franchi à la hausse par AXA SA.

Actionnariat salarié

Au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2014 :

- Les salariés détiennent 203 420 actions dans le cadre du fonds commun de placement nommé FCPE OPUS Classic.
- Les salariés inscrits au nominatif détiennent 33 187 actions.

Ni la Société, ni une société du Groupe n'ont consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2014. Au 31 décembre 2014, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

En 2014, la Société a procédé à des attributions gratuites d'actions, présentées dans le rapport établi à cet effet (cf. § 17.2 du document de référence).

Aucune action gratuite n'a été attribuée aux mandataires sociaux de la Société.

Opérations effectuées par les dirigeants

La Société a été informée des opérations sur titres réalisées par ses dirigeants au cours de l'exercice 2014, suivantes :

- Marc Mackowiak a cédé des actions le 25 mars 2014 pour un montant total de 636 387,96 euros.
- Henri Thomasson a cédé des actions le 2 juin 2014 pour un montant total de 41 445 euros.
- Henri Thomasson a cédé des actions le 16 juin 2014 pour un montant total de 60 160 euros.
- Henri Thomasson a cédé des actions le 18 juillet 2014 pour un montant total de 59 100 euros.

7 LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé :

Monsieur Jean-Luc Belingard

66 ans
Né le 28/10/1948
Nationalité française

Première nomination : 15/09/2006
Echéance du mandat : 2018

Nombre d'actions de la Société : **50**

Fonction principale exercée dans la Société : **Président Directeur Général**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 :
Administrateur de LabCorp of America (Etats-Unis - société cotée), Stallergenes (France - société cotée), Transgene SA^(a) (France - société cotée), Pierre Fabre SA, Institut Mérieux^(a)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :
Administrateur de Applera Corp. (Etats-Unis) (fin : 2008), NicOx (fin : 2011), Celera Corporation (Etats-Unis) (fin : 2011), AES Laboratoire Groupe SA^(a) (fin : 2012), AES Chemunex SA^(a) (fin : 2013)
Président Directeur Général de la société IPSEN (fin : 2010)

Autres références professionnelles et activités :

Expérience et expertise en matière de gestion :

H.E.C. Paris
M.B.A. Cornell University (Etats-Unis)
Directeur Général de Roche Diagnostic et Membre du Comité exécutif du Groupe Roche (1990 à 1999)
Membre du Directoire et Directeur Général de bioMérieux-Pierre Fabre de 1999 à 2001
Président Directeur Général de la société IPSEN (2001 à 2010)

Monsieur Alexandre Mérieux

41 ans
Né le 15/01/1974
Fils de Monsieur Alain Mérieux (administrateur)
Nationalité française

Première nomination : 16/04/2004
Echéance du mandat : 2018

Nombre d'actions de la Société : **20**

Fonction principale exercée dans la Société : **Directeur Général Délégué**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 :
Administrateur, Directeur Général Délégué et Vice-Président de l'Institut Mérieux^(a)

Administrateur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et de la Fondation Mérieux
Administrateur de bioMérieux China Ltd. (Chine)^(a), bioMérieux Shanghai Ltd^(a), Sysmex bioMérieux Ltd^(a) et de Financière Senior Mendel SAS

Président de Mérieux Développement SAS^(a), SGH^(a), Foncière de Montcelard (SAS)^(a), Mérieux NutriSciences Corp. (« Chairman ») (Etats-Unis)^(a)

Gérant de SCI ACCRA^(a)

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :

Représentant permanent de Mérieux NutriSciences Corp^(a) (ex-Silliker Group Corp), BTF (Australie)^(a) (fin : 2012), bioMérieux India Private Ltd. (Inde)^(a) (fin : 2011), bioMérieux Polska sp. z.o.o. (Pologne)^(a) (fin : 2012), bioMérieux UK Ltd. (Royaume-Uni)^(a) (fin : 2011), bioMérieux Singapore Pte Ltd. (Singapour)^(a) (fin : 2011), Skiva SAS^(a) (fin : 2012), bioMérieux Canada^(a) (fin : 2012), AES Laboratoire Groupe SA^(a) (fin : 2012), AES Chemunex SA^(a) (fin : 2013), bioMérieux Inc. (Etats-Unis)^(a) (fin : 2014)

Autres références professionnelles et activités :

Expérience et expertise en matière de gestion :

H.E.C. Montréal
Directeur Marketing de Silliker en 2003 et 2004
Président d'Adriant SAS (fin : 2008)
Directeur de l'Unité Applications Industrielles de bioMérieux de 2004 à 2011
Directeur de l'Unité Microbiologie et Opérations Industrielles de 2011 à 2014

^(a) Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

Monsieur Alain Mérieux

76 ans

Né le 10/07/1938

Père de Monsieur Alexandre Mérieux
(Administrateur et Directeur Général
Délégué)

Nationalité française

Première nomination : 10/07/1986

Echéance du mandat : 2018

Nombre d'actions de la Société : **290**

Fonction principale exercée dans la
Société : **Président du Comité des
Ressources Humaines, Nominations
et Rémunérations**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 :

Président de Compagnie Mérieux Alliance S.A.S

Président Directeur Général de l'Institut Mérieux^(a)

Président et administrateur de la Fondation Mérieux, Président de la
Fondation pour l'Université de Lyon

Administrateur et Président d'honneur de la Fondation Christophe et
Rodolphe Mérieux

Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium SA (société cotée),
CIC Lyonnaise de Banque, Transgene SA^(a) (société cotée),
bioMérieux Italia SpA (Italie)^(a), Mérieux NutriSciences Corp. (Etats-Unis)^(a),
Administrateur de la Fondation Pierre Fabre et de la Fondation Pierre Vérots

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :

Président de l'Institut de Recherche Technologique BioAster (fin : 2014),
Synergie Lyon Cancer (Canceropôle) (fin : mars 2012), la Fondation

Centaure (fin : nov 2012), la Fondation Edmus (fin : nov 2012)

Administrateur de Shantha Biotechnics Ltd. (Inde)^(a) (fin : 2009)

Autres références professionnelles et activités :**Expérience et expertise en matière de gestion :**

Diplômé de la Harvard Business School

Docteur en Pharmacie

Président Directeur Général de la Société de 1965 à 2010

Directeur Général d'entreprise depuis plus de 40 ans

Monsieur Philippe Archinard

55 ans

Né le 21/11/1959

Nationalité française

Première nomination : 10/06/2010

Echéance du mandat : 2018

Nombre d'actions de la Société : **10**

Fonction principale exercée dans la
Société : **Membre du Comité d'audit et
Directeur du Pôle d'immunothérapie
de l'Institut Mérieux**

Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 :

Président-Directeur Général de Transgene SA^(a) (société cotée)

Directeur Général de TSGH^(a)

Président de l'Association LyonBioPôle

Administrateur d'Erytech Pharma SA (société cotée)

Représentant permanent de TSGH^(a), administrateur de ABL Inc.^(a)

Représentant de LyonBioPôle au Conseil d'administration de la fondation
« Synergie Lyon Cancer »

Président de BioAster (fondation de coopération scientifique)

Administrateur de CPE Lyon – Représentant de la FPUL

Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :

Néant

Autres références professionnelles et activités :**Expérience et expertise en matière de gestion :**

Diplômé de la Harvard Business School

Directeur Général de Innogenetics (Belgique) de 2000 à 2003

^(a) Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

<p>Monsieur Harold Boël</p> <p>Administrateur indépendant^(b)</p> <p>50 ans Né le 27/08/1964 Nationalité belge</p> <p>Première nomination : 30/05/2012 Echéance du mandat : 2016</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 50</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Président du Comité d'Audit</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 : Administrateur délégué de Sofina SA (Belgique - société cotée), Suez Environnement (France - société cotée), Caledonia Investment plc (UK - société cotée), société de Participations Industrielles (Belgique), Domanoy (Belgique), Mérieux NutriSciences Corporation (USA)^(a).</p> <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices : Administrateur de Henex (fin : 2014), Electrabel (fin : 2014), Oberthur Technologies (fin : 2011), François Charles Oberthur Fiduciaires (fin : 2012), Union Financière Boël (fin : 2011), Finasucre (fin : 2009)</p> <p>Autres références professionnelles et activités :</p> <p>Expérience et expertise en matière de gestion : Science Bachelor en Chimie de Brown University (USA) et diplôme d'Ingénieur en Science des Matériaux de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne Fonctions de Direction dans l'industrie sidérurgique au sein du groupe Corus</p>
<p>Monsieur Philippe Gillet</p> <p>Administrateur indépendant^(b)</p> <p>57 ans Né le 26/01/1958 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 28/05/2014 Echéance du mandat : 2018</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 44</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Aucune</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 : Vice-Président en charge des affaires académiques (Provost) de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (Suisse), depuis 2010 Président du Conseil d'administration de « Humans Brain Project » (Programme de la Commission Européenne sur les technologies futures et émergentes) Président du Conseil d'administration de l'Institut de Physique du Globe de Paris, de l'école VetAgroSup Président de la Fondation « International Risk Governance Council » (Suisse) Membre du Comité Exécutif de la fondation BNP Paribas Administrateur du Musée des Confluences (Lyon)</p> <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices : Néant</p> <p>Autres références professionnelles et activités :</p> <p>Expérience et expertise en matière de gestion : PhD en Géophysique et Géochimie et Doctorat d'Etat en Géosciences (ENS Paris) Directeur de l'ENS Lyon (2003-2007) Directeur de cabinet du Ministre français de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (2007-2010)</p>
<p>Madame Marie-Hélène Habert</p> <p>Administrateur indépendant^(b)</p> <p>49 ans Née le 04/04/1965 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 30/05/2012 Echéance du mandat : 2016</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 19</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Membre du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations</p>	<p>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 : Directeur de la Communication et du Mécénat au sein du Groupe Dassault 1.Administrateur de Dassault Aviation SA^(c), Dassault Système SA^(c) et Artcurial SA^(c) 2.Administrateur de la Fondation Serge Dassault et des Amis de la Fondation. Représentant permanent de GIMD, au Conseil de Surveillance de Immobilière Dassault SA^(c). Gérant de H Investissements SARL et de HDH Société Civile Membre du Conseil de Surveillance de Groupe Industriel Marcel Dassault SAS^(c)</p> <p>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices : Administrateur de Dassault Développement SA^(c) (fin 2014)</p> <p>Autres références professionnelles et activités :</p> <p>Expérience et expertise en matière de gestion : Magistère de juriste d'affaires de l'Université de Paris II, d'un DESS de Droit des affaires et fiscalité de l'Université de Paris I / La Sorbonne, et d'un DESS de marketing de l'IEP Paris</p>

^(a) Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

^(b) Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée dans le Rapport du Président

^(c) Sociétés contrôlées par GIMD au sens de l'article L233-16 du Code de commerce.

<p>Madame Agnès Lemarchand</p> <p>Administrateur indépendant^(b)</p> <p>60 ans Née le 29/12/1954 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 28/05/2014 Echéance du mandat : 2018</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 50</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Membre du Comité d'audit</p>	<p><u>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 :</u> Administrateur de Saint-Gobain (société cotée), CGG (société cotée) Membre du Conseil de surveillance de Vivescia Industries (SCA), représentant Bpifrance Participations Président d'Orchad Membre du Conseil de surveillance d'Areva (société cotée - fin : janvier 2015),</p> <p><u>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> Président exécutif de Steetley Dolomite Limited (fin : 2014) Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental, section des activités économiques (fin : 2014), Membre du Conseil de surveillance de Mersen (société cotée – fin : 2013).</p> <p><u>Autres références professionnelles et activités :</u></p> <p>Expérience et expertise en matière de gestion : Diplômée de l'ENSCP et du MIT (USA), MBA de l'INSEAD Directeur Général de l'Industrie Biologique Française (IBF) de 1986 à 1991 Directeur Général de Prodicat (Groupe Ciments Français) de 1991 à 1996 Directeur de la stratégie de la branche matériaux de spécialités du Groupe Lafarge de 1997 à 1999 Président-Directeur Général de Lafarge Chaux de 1999 à 2004 Différentes expériences entrepreneuriales en Management Buy out notamment.</p>
<p>Monsieur Michele Palladino</p> <p>Administrateur indépendant^(b)</p> <p>74 ans Né le 13/06/1940 Nationalité italienne</p> <p>Première nomination : 06/07/2004 Echéance du mandat : 2018</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 2 000</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Membre du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations</p>	<p><u>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 :</u> Néant</p> <p><u>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices</u> Président et associé commanditaire de Michele Palladino & C SAS (fin : 2010)</p> <p><u>Autres références professionnelles et activités :</u></p> <p>Expérience et expertise en matière de gestion : Directeur Général de bioMérieux jusqu'en 1993</p>
<p>Monsieur Michel Angé</p> <p>Administrateur indépendant^(b)</p> <p>75 ans Né le 27/11/1939 Nationalité française</p> <p>Première nomination : 30/09/2004 Echéance du mandat : 2014</p> <p>Nombre d'actions de la Société : 160</p> <p>Fonction principale exercée dans la Société : Président du Comité d'Audit et Membre du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations jusqu'au 28.05.2015, date de la fin de son mandat</p>	<p><u>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 :</u> Administrateur de Lyonnaise de Banque SA, Tessi SA (société cotée), Apicil Prévoyance, Sogelym - Dixence Holding SAS, Groupe Progrès, Banque Fiducial SA</p> <p><u>Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices :</u> Administrateur et Vice-Président du Conseil de surveillance de la Banque de Vizille SA (fin : 2011)</p> <p>Vice-Président et Administrateur du Fonds de Garantie des Institutions de Prévoyance (fin : 2008)</p> <p><u>Autres références professionnelles et activités :</u></p> <p>Expérience et expertise en matière de gestion : Diplôme d'études supérieures de l'Institut Technique de Banque Directeur Général de la Lyonnaise de Banque pendant 13 années</p>
<p>^(b) Administrateur indépendant en vertu de la définition contenue dans le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société, telle que rappelée dans le Rapport du Président</p>	<p><u>Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2014 :</u> Administrateur de l'organisation non gouvernementale Care France</p>

Monsieur Georges Hibon	Administrateur de ABL ^(a)
77 ans Né le 03/11/1937 Nationalité française	Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices : Administrateur de BioAlliance Pharma (fin : 2009), Transgene SA ^(a) (société cotée - fin : juin 2013) Président du Conseil de Shantha Biotechnics Limited (Inde) ^(a) (fin : 2010)
Première nomination : 06/07/2004 Echéance du mandat : 2014	Autres références professionnelles et activités :
Nombre d'actions de la Société : 10	Expérience et expertise en matière de gestion : H.E.C. Paris Président France de MSD Chibret Vice-Président Merck International Chairman et Chief Executive Officer de Pasteur Mérieux Connaught
Fonction principale exercée dans la Société : Membre du Comité d'Audit jusqu'au 28.05.2015, date de la fin de son mandat	

^(a) Société contrôlée par la Société Compagnie Mérieux Alliance S.A.S. au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce

8 REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le montant maximum des jetons de présence alloués à l'ensemble des administrateurs s'élève à 300 000 euros par an, ainsi qu'il résulte de la cinquième résolution de l'Assemblée générale ordinaire de la Société en date du 12 juin 2008.

Les règles de répartition des jetons de présence, qui ont évolué en 2014, sont les suivantes :

- pour le Conseil d'administration : 4 000 euros/an + 4 000 euros par participation, pour chaque administrateur ;
- pour le Comité d'audit : 1 000 euros/an + 2 500 euros par participation ;
- pour le Comité Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations : 1 000 euros/an + 3 000 euros par participation.

Ainsi, en conformité avec le code AFEP-MEDEF, la part variable liée à l'assiduité ou à la participation à un Comité est prépondérante par rapport à la part fixe.

8.1 TABLEAU RECAPITULATIF DES JETONS DE PRESENCE

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2014 en €	Jetons de présence versés en 2013 en €
Jean-Luc Belingard	20 000	19 500
Alain Mérieux	24 000	25 000
Alexandre Mérieux	20 000	19 500
Philippe Archinard	28 083	19 500
Harold Boël	36 000	34 500
Marie Hélène Habert	24 000	19 500
Michele Palladino	24 000	26 500
Agnès Lemarchand	15 917	0
Philippe Gillet	14 333	0
Michel Angé	23 500	41 500
Georges Hibon	13 583	34 500
TOTAL	243 416	240 000

Les administrateurs n'ont reçu aucun jeton de présence au titre de leurs mandats au sein des filiales du Groupe.

8.2 REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET ADMINISTRATEURS

(a) Monsieur Jean-Luc Belingard

Pour ses fonctions exercées au sein de l'Institut Mérieux, Monsieur Jean-Luc Belingard est rémunéré par l'Institut Mérieux, par un contrat de travail.

Au titre de son mandat social au sein de bioMérieux, il perçoit une rémunération fixe et une rémunération variable. Cette rémunération variable est fondée sur une appréciation qualitative et quantitative de l'atteinte d'objectifs. La croissance du chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant contributif, annoncés aux marchés financiers en début d'année, constituent les deux objectifs quantitatifs. Cette rémunération fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, qui rend compte de ses conclusions au Conseil d'administration.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en €) à Jean-Luc Belingard – Président-Directeur Général		
	2014	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	2 226 358	1 905 914
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	– Néant	– Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice ^(a)	– Néant	– Néant
Total	2 226 358	1 905 914

Jean-Luc Belingard	Montants au titre de l'exercice 2014 en €		Montants au titre de l'exercice 2013 en €	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- rémunération fixe ^(b)	891 481	891 481	878 968	878 968
- rémunération variable ^(c)	801 291	993 435	993 435	691 560
- rémunération exceptionnelle ^(d)	500 000	500 000	0	0
- jetons de présence	20 000	20 000	19 500	19 500
- avantages en nature ^(e)	13 586	13 586	14 011	14 011
Total	2 226 358	2 418 502	1 905 914	1 604 039
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice ^(a)	Néant		Néant	

(a) Actions Institut Mérieux attribuées par Institut Mérieux. Cette valeur correspond à la valeur des actions gratuites lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant effet de l'étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition

(b) Rémunération totale versée par la société Institut Mérieux (329 406 €) et bioMérieux (562 075 €)

(c) Rémunération versée par bioMérieux

(d) Sur recommandation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, le Conseil d'administration de la Société a approuvé le versement d'une prime exceptionnelle à Monsieur Jean-Luc Belingard, au regard de sa contribution à l'acquisition de BioFire, réalisée en janvier 2014

(e) Voiture de fonction et logement fournis par la société Institut Mérieux

Monsieur Jean-Luc Belingard bénéficie également de primes conditionnelles à long terme :

- Prime 2016 : la cible est fixée à 1 200 000 euros, versée en avril 2016 sous conditions de présence en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2014. Le versement de cette prime est également conditionné par la réalisation d'objectifs quantitatifs (atteinte des objectifs de croissance des ventes et de résultat opérationnel courant à quatre ans) et d'objectifs qualitatifs (affinement de la stratégie de la Société).

- Prime 2017 : la cible est fixée à 1 200 000 euros, versée en avril 2017 sous conditions de présence en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2015. Le versement de cette prime est également conditionné par la réalisation d'objectifs quantitatifs (atteinte des objectifs de croissance des ventes et de résultat opérationnel courant à quatre ans) et d'objectifs qualitatifs (affinement de la stratégie de la Société).

(b) Monsieur Alexandre Mérieux

Monsieur Alexandre Mérieux est rémunéré par l'Institut Mérieux et refacturé pour partie à bioMérieux. La fixation de la rémunération brute variable de Monsieur Alexandre Mérieux, versée l'année suivante, est basée sur trois éléments : un indicateur de performance financière de la Société commun à l'ensemble des salariés (progression du chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant), et sa performance individuelle dans la Société appréciée en fonction d'objectifs fixés en début d'exercice. Cette rémunération fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations. En outre, il perçoit une rémunération variable liée à l'ensemble de sa performance au niveau du groupe Institut Mérieux.

Monsieur Alexandre Mérieux bénéficie du contrat de retraite collectif (à cotisations définies) ouvert aux cadres dirigeants du Groupe Institut Mérieux.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Monsieur Alexandre Mérieux est rémunéré, d'une part par la Société au titre de son mandat social (à hauteur de 80 % de sa rémunération), et d'autre part par l'Institut Mérieux (à hauteur de 20 %) d'autre part. Cette nouvelle répartition est appliquée sans augmentation de sa rémunération d'une année sur l'autre.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en €) à Alexandre Mérieux – Directeur Général Délégué		
	2014	2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice	696 114	571 883
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	– Néant	– Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	– Néant	– Néant
Total	696 114	571 883

Alexandre Mérieux	Montants au titre de l'exercice 2014 en €		Montants au titre de l'exercice 2013 en €	
	Dus	Versés	Dus	Versés
- rémunération fixe ^(a)	381 538	381 538	291 771	291 771
- rémunération variable ^(a)	288 000	253 000	253 120	200 000
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
- jetons de présence	20 000	20 000	19 500	19 500
- avantages en nature ^(b)	6 576	6 576	7 492	7 492
Total	696 114	661 114	571 883	518 763
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant		Néant	

(a) Rémunération totale versée par la société Institut Mérieux

(b) Voiture de fonction fournie par la société Institut Mérieux

(c) Monsieur Alain Mérieux

Monsieur Alain Mérieux perçoit une rémunération fixe, déterminée et versée par l'Institut Mérieux, et refacturée pour partie à bioMérieux.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en €) à Alain Mérieux – Administrateur		
Alain Mérieux	Montants versés au titre de l'exercice 2014 en €	Montants versés au titre de l'exercice 2013 en €
- rémunération fixe ^(a)	367 846	362 385
- rémunération variable	Néant	Néant
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
- jetons de présence	24 000	25 000
- avantages en nature	Néant	Néant
Total	391 846	387 385
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

(a) Rémunération totale versée par la société Institut Mérieux.

(d) Monsieur Philippe Archinard

Monsieur Philippe Archinard est rémunéré par l'Institut Mérieux, par un contrat de travail qui le lie à cette société. Directeur du pôle d'immunothérapie de l'Institut Mérieux, une partie de ses activités est, à ce titre, refacturée à bioMérieux dans le cadre de la convention de prestation de services entre les 2 sociétés. La fixation de la rémunération brute variable de Monsieur Philippe Archinard, versée l'année suivante, est basée sur sa performance individuelle appréciée en fonction d'objectifs fixés en début d'exercice.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées (en €) à Philippe Archinard – Administrateur		
Philippe Archinard	Montants versés au titre de l'exercice 2014 en €	Montants versés au titre de l'exercice 2013 en €
- rémunération fixe ^(a)	439 615	435 000
- rémunération variable ^(a)	450 000	450 000
- rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
- jetons de présence	28 083	19 500
- avantages en nature ^(a)	9 696	8 880
Total	927 394	913 380
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

(a) Rémunération totale versée par la société Institut Mérieux

Les autres administrateurs de la Société n'ont perçu aucune autre rémunération ou avantage de toute nature durant l'exercice 2014 de la part de la Société, des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la Société dans laquelle leur mandat est exercé, à l'exception des jetons de présence visés ci-dessus.

8.3 ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX

En 2014, la Société n'a pris aucun autre engagement, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En 2010, le Conseil d'administration a arrêté au profit de Monsieur Jean-Luc Belingard une indemnité de départ représentant vingt-quatre mois de salaire (fixe et variable).

Cette indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. En outre, elle ne sera versée que si la croissance du chiffre d'affaires et la marge opérationnelle courante atteignent les objectifs annoncés au marché l'année précédant l'année au cours de laquelle le départ de Monsieur Jean-Luc Belingard interviendra.

Cette indemnité de départ ne sera versée qu'après constatation par le Conseil d'administration du respect des conditions énumérées ci-dessus.

Elle ne sera pas versée en cas de démission, départ à la retraite, changement de fonction à l'intérieur du Groupe.

Sur recommandation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, et conformément au code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration de mars 2015 a modifié les conditions de performance applicables à l'indemnité de départ de Monsieur Jean-Luc Belingard : ces conditions sont désormais appréciées sur deux exercices et non plus un seul exercice comme cela était prévu en 2010, lors de sa nomination.

Aucune action de préférence n'a été attribuée aux mandataires sociaux au titre de l'exercice 2014.

8.4 CONSULTATION DES ACTIONNAIRES SUR LES ELEMENTS DE LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

(a) Monsieur Jean-Luc Belingard

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	891 481 €	Rémunération fixe brute totale de 891 481€ au titre de l'exercice 2014. Le montant de cette rémunération fixe a été versé par la société Institut Mérieux (329 406 €) et bioMérieux (562 075 €).
Rémunération variable annuelle	801 291 €	<p>Le 17 décembre 2010, le Conseil d'administration a arrêté la rémunération variable sur des critères qualitatifs et quantitatifs.</p> <p>Cette rémunération, versée par bioMérieux, fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations, qui rend compte de ses conclusions au Conseil d'administration.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs par : la croissance du chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant contributif, et annoncés aux marchés financiers en début d'année. Les critères qualitatifs préétablis reposent sur la performance individuelle dans la Société de M. Jean-Luc Belingard. Les critères qualitatifs représentent une part de 50 % de sa rémunération annuelle variable. <p>Le montant de la rémunération variable brute au titre de l'exercice 2014 de M. Jean-Luc Belingard, en qualité de Président Directeur Général a, en conséquence, été arrêtée à 801 291 €, soit près de 90 % de sa rémunération annuelle fixe de l'exercice 2014.</p>
Rémunération variable différée	1 200 000 €	<p>Prime 2016 : Le 13 mars 2012, le Conseil d'administration a arrêté la rémunération variable sur des critères qualitatifs, quantitatifs et à la condition de présence de M. Jean-Luc Belingard en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2014. La rémunération variable cible est fixée à 1 200 000 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs de croissance des ventes et de résultat opérationnel courant à quatre ans. Les critères qualitatifs préétablis reposent sur l'affinement de la stratégie de la Société et s'élèvent à 50 % de sa rémunération variable différée.
Rémunération variable différée	1 200 000 €	<p>Prime 2017 : Le 12 mars 2013, le Conseil d'administration a arrêté la rémunération variable sur des critères de qualitatifs, quantitatifs et à la condition de présence de M. Jean-Luc Belingard en qualité de Président Directeur Général de la Société au 31 mars 2015. La rémunération variable cible est fixée à 1 200 000 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs de croissance des ventes et de résultat opérationnel courant à quatre ans. Les critères qualitatifs préétablis reposent sur l'affinement de la stratégie de la Société s'élèvent à 50 % de sa rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	M. Jean-Luc Belingard ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	500 000 €	Monsieur Jean-Luc Belingard a bénéficié d'une prime exceptionnelle, au regard de sa contribution à l'acquisition de BioFire, réalisée en janvier 2014.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = NA Actions = NA Autre élément = NA	Aucune option d'action n'a été attribuée au cours de l'exercice 2014. M. Jean-Luc Belingard ne bénéficie pas d'actions de performance.

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Jetons de présence	20 000 €	M. Jean-Luc Belingard bénéficie de jetons de présence dans les conditions définies par le Conseil d'administration.
Valorisation des avantages de toute nature	13 586 €	M. Jean-Luc Belingard bénéficie d'une voiture et d'un logement de fonction fournis par la société Institut Mérieux.
Indemnités de départ	24 mois de salaire (fixe et variable)	<p>Le 17 décembre 2010, le Conseil d'administration a arrêté au profit de M. Jean-Luc Belingard une indemnité de départ représentant vingt-quatre mois de salaire (fixe et variable). Le salaire fixe considéré sera le dernier salaire annuel de base. Cette indemnité de départ ne sera susceptible d'être due qu'après constatation des conditions préétablies exposées ci-dessous.</p> <p>Cette indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Elle ne sera pas versée en cas de démission, départ à la retraite, changement de fonction à l'intérieur du Groupe.</p> <p>En outre, elle ne sera versée que si la croissance du chiffre d'affaires et la marge opérationnelle courante atteignent les objectifs annoncés au marché l'année précédant l'année au cours de laquelle le départ de M. Jean-Luc Belingard interviendra.</p> <p>L'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2011 a approuvé cette convention réglementée (résolution n°4).</p> <p>Sur recommandation du Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations et conformément au code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration de mars 2015 a modifié les conditions de performance applicables à l'indemnité de départ de Monsieur Jean-Luc Belingard : ces conditions sont désormais appréciées sur deux exercices et non plus sur un seul exercice comme cela était prévu en 2010, lors de sa nomination.</p>
Indemnité de non-concurrence	NA	M. Jean-Luc Belingard ne bénéficie pas de clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	3 356 €	Au titre de son contrat de travail avec la société Institut Mérieux, M. Jean-Luc Belingard bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C.

(b) Monsieur Alexandre Mérieux

Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	381 538 €	Rémunération fixe brute totale de 381 538 € au titre de l'exercice 2014. Le montant de cette rémunération fixe a été versé par la société Institut Mérieux.
Rémunération variable annuelle	288 000 €	<p>Une partie de cette rémunération fait l'objet d'un examen annuel par le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations.</p> <ul style="list-style-type: none">Les critères quantitatifs préétablis reposent sur l'atteinte d'objectifs par : un indicateur de performance financière de la Société commun à l'ensemble des salariés (croissance du chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant contributif.Les critères qualitatifs préétablis reposent sur la performance individuelle de M. Alexandre Mérieux dans la Société. En outre, sa rémunération variable est fondée sur l'ensemble de sa performance au niveau du groupe Institut Mérieux. Les critères qualitatifs représentent une part de 50 % de sa rémunération annuelle variable. <p>Le montant de la rémunération variable brute est, au titre d'un exercice, versé l'exercice suivant en totalité par la société Institut Mérieux. Le montant de la rémunération variable brute attribuée lors de l'exercice 2014 à M. Alexandre Mérieux, en qualité de Directeur Général Délégué a été arrêtée à 288 000 €, soit 75 % environ de sa rémunération totale annuelle fixe de l'exercice 2014, ou 90 % de sa rémunération due au titre de son mandat social au sein de la Société, à compter du 1^{er} janvier 2015.</p>
Rémunération variable différée	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	Options = NA Actions = NA Autre élément = NA	Aucune option d'action n'a été attribuée au cours de l'exercice 2014. M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'actions de performance.
Jetons de présence	20 000 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie de jetons de présence dans les conditions définies par le Conseil d'administration.
Valorisation des avantages de toute nature	6 576 €	M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une voiture de fonction fournie par la société Institut Mérieux.
Indemnités de départ	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	NA	M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas de clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	14 681 €	Au titre de son contrat de travail avec la société Institut Mérieux, M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon l'article 83, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C.

9 ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE

La société n'exploite pas d'installations classées Seveso seuil haut.

10 INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les informations fournies ci-dessous au § 10 sont des informations consolidées groupe, sauf mentions contraires.

10.1 INFORMATIONS SOCIALES

10.1.1 L'emploi

Au 31 décembre 2014, l'effectif global du Groupe s'élève à 8 935 collaborateurs (salariés et intérimaires en équivalent temps plein). L'effectif du Groupe, hors BioFire, s'élevait à 8 145 collaborateurs au 31 décembre 2013, à méthode de calcul identique.

Exprimés en effectifs inscrits, au 31 décembre 2014, l'effectif s'élève à 8 695 collaborateurs (dont 59 % travaillent hors de France).

L'ensemble des indicateurs présentés ci-après sont exprimés en effectifs inscrits.

Répartition des effectifs par sexe

	Femmes	Hommes	Total effectif
Répartition 2012	3 715	3 819	7 534
Répartition 2013	3 893	3 969	7 862
Répartition 2014	4 168	4 527	8 695

Les femmes représentent 48 % de l'effectif du Groupe.

Répartition des effectifs par sexe et par temps de travail

	Femmes		Hommes	
	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein
Répartition 2012	14 %	86 %	1 %	99 %
Répartition 2013	13 %	87 %	2 %	98 %
Répartition 2014	13 %	87 %	2 %	98 %

Note : plus de 7 % de l'effectif du Groupe travaille à temps partiel.

Nombre de départs par catégorie et nature de contrat

Départs	2014	2013	2012
CDI			
Volontaire	544	433	374
Involontaire	166	131	163
<i>Sous-total</i>	<i>710</i>	<i>564</i>	<i>537</i>
Temporaires			
Volontaire	94	101	
Involontaire	313	420	
<i>Sous-total</i>	<i>407</i>	<i>521</i>	<i>418</i>
Total	1 117	1 085	955

Nombre d'entrées par catégorie de contrat

Entrées	2014	2013	2012
CDI	1 487	665	651
Temporaires	463	748	543
Total	1 950	1 413	1 194

La colonne « Entrées » de ce tableau inclut l'intégration des effectifs de BioFire, société acquise le 16 janvier 2014.

Répartition 2014 des départs et entrées par sexe

2014 Départs	Hommes		Femmes		Total
	Nombre	%	Nombre	%	
CDI					
Volontaire	299	54,9 %	245	45,1 %	544
Involontaire	93	56 %	73	44 %	166
<i>Sous-total</i>	<i>392</i>	<i>55,2 %</i>	<i>318</i>	<i>44,8 %</i>	<i>710</i>
Temporaires					
Volontaire	45	47,8 %	49	52,2 %	94
Involontaire	124	39,6 %	189	60,4 %	313
<i>Sous-total</i>	<i>169</i>	<i>41,5 %</i>	<i>238</i>	<i>58,5 %</i>	<i>407</i>
Total Départs	561	50,2 %	556	49,8 %	1 117
Entrées					
	Nombre	%	Nombre	%	
CDI	932	62,6 %	555	37,4 %	1 487
Temporaires	187	40,4 %	276	59,6 %	463
Total Entrées	1 119		831		1 950

Répartition des effectifs par tranche d'âge

Age	2014	2013	2012
Inférieur à 25 ans	4 %	4 %	5 %
25 à 34 ans	27 %	27 %	27 %
35 à 44 ans	32 %	31 %	32 %
45 à 54 ans	26 %	27 %	27 %
Supérieur à 54 ans	11 %	11 %	10 %

Répartition des effectifs 2014 par tranche d'âge et par sexe

Age	Effectif 2014	Femmes	Hommes
Inférieur à 25 ans	4 %	5 %	4 %
25 à 34 ans	27 %	28 %	26 %
35 à 44 ans	32 %	30 %	32 %
45 à 54 ans	26 %	26 %	26 %
Supérieur à 54 ans	11 %	11 %	12 %

Répartition des effectifs par zone géographique

Zones géographiques	2014	2013	2012
France	41 %	45 %	45 %
EMOA ⁽²⁾	15 %	16 %	16 %
<i>Amérique du Nord</i>	29 %	23 %	23 %
<i>Amérique latine</i>	4 %	4 %	5 %
Amérique	33 %	27 %	28 %
Asie Pacifique	11 %	12 %	11 %

Répartition des effectifs 2014 par zone géographique et par sexe

Zones géographiques	Effectif 2014	Femmes	Hommes
France	41 %	47 %	35 %
EMOA ⁽¹⁾	15 %	14 %	15 %
<i>Amérique du Nord</i>	29 %	25 %	34 %
<i>Amérique latine</i>	4 %	4 %	5 %
Amérique	33 %	29 %	39 %
Asie Pacifique	11 %	10 %	11 %

(2) EMOA : Europe, Moyen-Orient, Afrique hors France

Absentéisme : valorisation / heures théoriques périmètre France uniquement

ABSENTEISME : Valorisation / heures théoriques	2014		2013		2012	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Heures théoriques	6 076 204		5 441 530		5 127 522	
Maladie	183 742	3,02 %	168 791	3,10 %	165 219	3,22 %
Accident de travail et accident de trajet	7 116	0,12 %	9 957	0,18 %	14 049	0,27 %
Maternité / paternité	66 802	1,10 %	58 539	1,08 %	54 085	1,05 %
Total Heures	257 660	4,24 %	237 287	4,36 %	233 353	4,55 %

Indicateurs relatifs au handicap

Zones géographiques	% personnes handicapées / effectif 2014	% de femmes handicapées / effectif femmes 2014	% d'hommes handicapés / effectif hommes 2014
France	4,3 %	4,5 %	4,0 %
EMOA	1,4 %	1,8 %	1,2 %
<i>Amérique du Nord</i>	4,0 %	3,8 %	4,2 %
<i>Amérique latine</i>	0,8 %	0,6 %	1,0 %
Amérique	4,8 %	4,4 %	5,2 %
Asie Pacifique	0,2 %	0,0 %	0,4 %

10.1.2 La politique de rémunération

Les rémunérations (parts fixes et variables) sont fixées au niveau de chaque pays en fonction du contexte local, de la performance économique de la Société et des performances individuelles. Pour les cadres, la classification mondiale des fonctions permet de comparer les niveaux de responsabilités et de positionner les rémunérations en fonction de chaque marché local.

Pour renforcer la cohésion des équipes autour des valeurs et priorités stratégiques de bioMérieux, certains cadres du Groupe bénéficient d'un système de rémunération global qui repose sur des indicateurs communs, dont une partie est liée aux performances économiques de l'entreprise.

Des mesures favorisant l'épargne salariale ont été instituées en France dès 1987, avec la mise en place d'un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE). Au-delà de la participation légale aux résultats, la Société fait également bénéficier ses salariés français d'un accord d'intéressement. Depuis 2006, tous les salariés français ont la possibilité de placer leur rémunération variable collective dans un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO), abondé par la Société. Les plafonds d'abondement ont fait l'objet d'une revalorisation en 2013.

A fin décembre 2014, la totalité des frais de personnel (salaires, charges sociales, intéressement et participations) s'est élevée à 594 millions d'euros contre 525 millions d'euros au 31 décembre 2013 (cf. note 19 des annexes aux comptes consolidés).

En complément du dispositif proposé en 2004 à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société et pour favoriser la participation à cette opération des salariés français et américains du Groupe, un plan d'actionnariat salariés Monde a été mis en œuvre en 2009, 2010 et 2011. Ce plan, dénommé « OPUS », a permis aux salariés qui le souhaitaient, d'acquiescer des actions de bioMérieux à des conditions préférentielles (abondement sous forme d'actions gratuites hors de France, abondement dans le cadre du PEE pour la France).

Plus d'un collaborateur sur deux est désormais actionnaire de bioMérieux. Au 31 décembre 2014, 0,52 % du capital total de bioMérieux est détenu par les salariés, directement ou *via* des fonds communs de placement.

Contrats d'intéressement et de participation

Un accord de participation est en vigueur chez bioMérieux SA, selon la formule légale.

Un accord d'intéressement a également été conclu pour les exercices 2013-2014-2015 au bénéfice des salariés de bioMérieux SA. L'intéressement distribuable est déterminé en fonction du résultat opérationnel consolidé. En 2014, un avenant à l'accord d'intéressement a été signé permettant une répartition de la prime plus égalitaire entre les salariés.

Le montant comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2014 au titre de l'intéressement (y compris forfait social) s'élève à 8 786 400 euros.

10.1.3 L'organisation du travail

bioMérieux SA a conclu de nombreux accords sur l'organisation du travail : accord « 35 heures / aménagement du temps de travail », accord « égalité professionnelle femmes – hommes », accord « Santé au Travail », accord « Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences – Compte Epargne Temps » et accord « Déplacement temps de travail ».

Au sein du Groupe, l'organisation du travail s'est structurée à compter de l'an 2000 et de la signature de l'accord « 35 heures / aménagement du temps de travail » pour assurer notamment une meilleure flexibilité et une meilleure adéquation entre vie professionnelle et vie personnelle :

- les horaires variables sont apparus à côté des journées à horaires fixes ;
- les horaires décalés alternés matin et soir et l'horaire de nuit ont évolué avec des compensations, notamment des jours de repos tenant compte de la pénibilité de ces horaires ; en 2014, la Société a mis en place de nouveaux horaires décalés et nuit à compter du 1er septembre ayant entraîné une revalorisation des rémunérations des salariés concernés ;
- les équipes de suppléances samedi-dimanche et le télétravail ont été instaurés ;
- le renforcement du développement de la Société à l'international, multipliant les longs déplacements dans les filiales et chez les clients, a entraîné la mise en place de contreparties aux déplacements hors temps de travail.

En outre, un avenant à cet accord a été signé en décembre 2013. Il devrait permettre à la Société de disposer de conditions de production et de logistique adaptées à l'environnement international compétitif.

Les accords « égalité professionnelle femmes – hommes », qui sont renégociés tous les 3 ans (cf. § 10.1.4), ont, en premier lieu, permis de mettre en place des mesures dont l'objectif est de respecter l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, notamment en corrigeant, puis en évitant les écarts que peuvent générer les absences au titre des congés maternité et parental. Ces accords favorisent également l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Une attention particulière est accordée aux femmes enceintes : elles bénéficient d'un mercredi sur deux de congé payé à partir de leur déclaration de grossesse, puis de tous les mercredis à partir du 6^{ème} mois de grossesse ; des facilités pour exercer leur activité en télétravail à domicile leur sont également offertes. Par ailleurs, le temps partiel s'est volontairement développé.

Sont rappelés dans ces accords le principe de non-discrimination et la prévention du harcèlement sexuel et/ou moral et les sanctions associées.

Les salariés, et en particulier les managers, sont sensibilisés à ces principes.

Dans l'accord « Santé au Travail » pour l'amélioration de la santé et le bien-être des salariés au travail, une attention particulière est portée aux postes de travail, à l'organisation, au travail de nuit, et à la prévention des risques psychosociaux et de harcèlement, dans le respect du principe de non-discrimination. En outre, cet accord harmonise les méthodes de prévention et d'évaluation des risques dans l'ensemble des sites français de bioMérieux SA, instaure le télétravail alterné pour certains personnels autonomes, et crée un Comité Central d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, qui rassemble autour d'un directeur d'établissement et d'un représentant des Ressources Humaines, les secrétaires des différents Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Il a pour mission d'aligner tous les établissements sur les bonnes pratiques en matière d'Hygiène Santé Environnement (HSE), telles que l'évaluation des risques professionnels, le document unique, la pénibilité, et d'aborder tout sujet HSE concernant l'ensemble des établissements.

Par ailleurs, cet accord est lié à l'accord « Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences – Compte Epargne Temps » (GPEC – CET), en ce qui concerne les compensations à la pénibilité « horaire » des seniors : 3 ans avant le départ en retraite après 20 années d'horaires décalés ou de nuit, les seniors ont la possibilité de travailler à 80 %, tout en étant rémunérés à 90 %, et en gardant des cotisations à la retraite à 100 % ; cette reconnaissance des métiers à pénibilité sur la durée est complétée par un abondement sur le CET à hauteur de 40 %.

Il est à noter que l'équivalent du CHSCT existe aussi dans les sociétés du Groupe en Espagne et en Italie.

10.1.4 Relations sociales

La Société considère avoir de bonnes relations sociales avec ses salariés et il existe une tradition de dialogue social très développée avec les instances représentatives du personnel.

En 2014, treize accords d'entreprise ou avenants ont été signés en France pour bioMérieux SA, dont :

- Un accord d'harmonisation des statuts sociaux des salariés de la société AES-Chemunex, fusionnée avec bioMérieux SA au 31 décembre 2013. L'application du statut social de bioMérieux SA représente un progrès important pour les salariés d'AES-Chemunex avec notamment le paiement des salaires sur treize mois, une meilleure couverture de prévoyance - santé, l'accès au PERCO, divers abondements, la revalorisation des niveaux de rémunération de la catégorie socio-professionnelle « ouvriers-employés » et une retraite surcomplémentaire pour les cadres.
- Un nouvel accord relatif à « l'emploi des travailleurs handicapés » pour les années 2014 à 2017. Il fait suite aux accords précédents dont la première date de mise en œuvre remonte à 2003.

Il permet à bioMérieux SA d'atteindre un taux handicap de 4,3 % en 2014 et de surmonter ainsi les difficultés rencontrées dans le recrutement de travailleurs reconnus handicapés. En sus de la contribution obligatoire, cet accord prévoit une contribution volontaire pour prévenir le handicap, notamment dans le cadre de la politique de lutte contre les troubles musculo-squelettiques que mène la Société. Des aménagements de postes sont ainsi financés. La Société poursuivra ses efforts pour confier des travaux à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et pour accueillir des jeunes dans le cadre de stages ou de contrat d'alternance.

- L'accord relatif à l'égalité professionnelle a été renouvelé pour les années 2014, 2015 et 2016. Une commission composée des signataires de l'accord a été créée, confirmant la vigilance de la Société notamment en matière de rémunération, de promotion, de formation professionnelle, et d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

En accord avec l'évolution de la réglementation en vigueur, d'autres dispositifs ont été négociés et mis en œuvre, dont :

- la Base de Données Economiques et Sociales, à disposition de l'ensemble des Institutions Représentatives du Personnel selon leurs prérogatives ;
- un avenant à l'accord prévoyance.

Par ailleurs, il a été négocié d'autres accords concernant l'amélioration de la gestion de certains dispositifs : Plan d'Epargne Entreprise, Plan d'Epargne Retraite Collectif, changement de gestionnaire des couvertures prévoyance et frais de santé.

La Négociation Annuelle Obligatoire pour l'année 2015 n'a pas fait l'objet d'un accord. Néanmoins, la Société s'est engagée à notamment poursuivre ses efforts en matière d'égalité professionnelle en allouant un budget spécifique.

Par ailleurs, la Société prend des dispositions de long terme, pour aider les salariés à comprendre la baisse de rendement des régimes de retraite obligatoires (par ailleurs cotisés au maximum par l'entreprise) et pour leur donner des moyens d'y remédier, en particulier grâce à :

- une augmentation de l'abondement de la Société au PERCO (avenant à l'accord PERCO) ;
- l'amélioration des cotisations de retraite surcomplémentaire payées conjointement par les cadres des premiers niveaux hiérarchiques et la Société (avenant à l'accord relatif au régime de retraite surcomplémentaire).

En 2014, bioMérieux SA a réuni quatorze fois son Comité Central d'Entreprise, pour des réunions d'information et/ou de consultation. En fonction des sujets traités, le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué ou les membres du Comité de Direction participent à ces réunions.

Ces réunions ont notamment permis de présenter et d'échanger sur :

- la situation de l'entreprise, son environnement, ses résultats financiers ;
- la stratégie mondiale, la politique recherche et développement, le schéma directeur industriel ;
- les évolutions de l'organisation et notamment la nouvelle organisation opérationnelle (cf. § 5.1.5 du document de référence) ;
- le bilan social, l'évolution des métiers (application de l'accord GPEC), la politique formation, les rémunérations, et les accords d'entreprise.

Depuis 2008, ces sujets sont également traités lors des deux réunions annuelles du Comité d'Entreprise Européen qui rassemble des représentants du personnel allemands, français, italiens et espagnols.

Enfin, le Règlement Intérieur de bioMérieux SA a fait l'objet d'une nouvelle rédaction avec le concours des CHSCT, CHSCT Central, CE et CCE. Il a été distribué à l'ensemble des salariés. Le code de bonne conduite et la charte informatique y ont été annexés. Ce Règlement porte une attention particulière aux questions de harcèlement sexuel et moral et de discriminations.

10.1.5 Santé, Sécurité et Environnement

La Société inscrit sa politique Santé, Sécurité et Environnement dans une démarche de développement durable : la Société est signataire du Pacte Mondial (Global Compact) de l'Organisation des Nations Unies depuis 2003.

Un département Santé, Sécurité et Environnement Corporate opère à l'échelle du Groupe, afin de développer une approche proactive et harmonisée de prévention des atteintes aux personnes, aux biens et à l'environnement. Ce département Santé, Sécurité et Environnement Corporate est piloté par le Directeur Santé, Sécurité et Environnement (HSE), qui reporte au Vice-Président Manufacturing & Supply Chain, membre du Comité de Direction de la Société. La politique de gestion de la santé, la sécurité et l'environnement est incluse dans un manuel global signé par le Président Directeur Général de la Société ; celui-ci définit l'organisation et la mise en œuvre des activités liées à l'HSE à travers l'ensemble des entités de la Société dans le monde.

La Société a choisi d'organiser sa démarche en matière de Santé, Sécurité et Environnement suivant le principe de l'amélioration continue ; elle s'appuie sur les normes ISO 14001 et OHSAS 18001 pour déployer ses programmes. Plusieurs sites sont certifiés ISO 14001 et / ou OHSAS 18001 par un organisme tiers habilité.

Fin 2014, les filiales et sites suivants étaient certifiés :

Filiales et sites	ISO 14001
bioMérieux Suisse	✓
bioMérieux Royaume-Uni Ltd	✓
bioMérieux España SA	✓
Site de Marcy l'Etoile, France	✓
Site de Craponne, France	✓
Site de La Balme, France	✓
Site de Saint-Vulbas, France	✓
Site de Tres Cantos, Espagne	✓

En outre, les cinq sites référencés ci-dessus sont certifiés OHSAS 18001, conformément à la politique du Groupe.

Le département Santé, Sécurité et Environnement Corporate apporte le conseil et le support nécessaires aux différents sites et filiales. Tous les sites de production de la Société sont dotés de services HSE directement rattachés au Directeur de l'établissement. Les ressources HSE sont évaluées par le département Santé, Sécurité et Environnement Corporate et les autres fonctions concernées, afin de s'assurer qu'elles sont adaptées à la gestion des risques propres à chaque implantation. Un réseau de référents HSE est en place à travers l'ensemble des filiales commerciales. Sous l'autorité du Directeur de la filiale, le référent HSE a pour mission de coordonner le programme HSE au sein de la filiale.

Chaque site de production à travers le monde est abonné à un flux de veille réglementaire HSE dispensé via un outil logiciel spécifique. Ce dispositif permet d'identifier les exigences réglementaires applicables au site en matière d'environnement, santé et sécurité ; des bilans périodiques de conformité réglementaire sont réalisés afin de s'assurer que les activités sont menées de manière conforme à la réglementation.

En outre, des programmes de protection et de prévention, pouvant aller au-delà des exigences réglementaires, sont déployés. Par exemple :

- Programme HSE Corporate sur les exigences minimales opérationnelles applicables aux sites.
- Programme harmonisé d'évaluation des risques professionnels pour les salariés.
- Programme harmonisé d'analyse environnementale des activités.
- Programme de gestion des équipements de protection individuels.
- Programme de gestion et de reporting des situations dangereuses.

La Société dispense une formation d'accueil en matière HSE destinée aux nouveaux arrivants.

Le département Santé, Sécurité et Environnement Corporate gère des espaces informatiques (intranet, serveur partagé entre les membres de la communauté HSE, ...) dédiés aux thématiques HSE ayant pour but de faciliter le partage des programmes, bonnes pratiques et informations HSE au sein de l'entreprise.

Des indicateurs de performance en matière de santé, de sécurité et d'environnement sont définis et déployés à travers l'ensemble de la Société. Des indicateurs de pilotage plus détaillés sont suivis au niveau de chaque site et filiale afin d'évaluer le déploiement des programmes HSE localement.

En 2014, la Société a investi environ 3 millions d'euros pour des projets dont le but principal était l'amélioration de la santé et la sécurité au travail, et la protection de l'environnement.

10.1.6 Santé et Sécurité

Evaluation et prévention des risques professionnels

La Société a déployé à travers l'ensemble de ses sites une méthodologie harmonisée d'évaluation des risques professionnels destinée à :

identifier les risques et les quantifier,

déterminer les moyens de prévention nécessaires, et

définir les bonnes pratiques à appliquer auprès des salariés concernés.

Elle met également en place des actions correctives et préventives afin d'éliminer ou, *a minima*, de réduire ces risques.

Certains risques professionnels sont particulièrement suivis :

- Risque biologique : la Société met en place un programme de prévention des risques biologiques basé sur des règles communes et réalise des audits.
- Risque chimique : la Société met en place, dans les sites de production et les laboratoires, un programme de prévention des risques chimiques, limite l'utilisation de produits cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction, évalue la dangerosité des produits finis, évalue l'exposition des salariés aux produits dangereux et met en place les équipements appropriés de protection collective et individuelle.
- Risque ergonomique : afin de prévenir le risque de troubles musculo-squelettiques, la Société met en place sur la plupart de ses sites une évaluation ergonomique des postes de travail et améliore de façon continue les postes à risques. Ces initiatives d'aménagement physique et temporel (rotation) des postes les plus à risques se doublent de la formation du personnel aux bons gestes et postures à adopter à ces stations de travail.

La Société porte une attention particulière aux risques psychosociaux pour ses collaborateurs et bénéficie déjà de nombreuses expériences et actions dans leur prévention et leur analyse. En France, un accord sur la santé au travail a été signé avec les représentations syndicales (cf. § 10.1.3).

Programmes d'amélioration de la Santé et la Sécurité au travail

La Société attache une attention particulière à la sécurité au travail. Elle se base sur différentes mesures, couvrant notamment la prévention des accidents et des maladies professionnelles avec le suivi d'indicateurs spécifiques. Ces indicateurs sont reportés au Comité de Direction, les tendances sont mesurées et des actions correctives sont mises en place, le cas échéant.

Les managers sont responsabilisés (objectifs, sensibilisation) sur le déploiement des programmes de prévention dont ils ont la charge.

Afin de développer une culture de prévention, chaque salarié doit déclarer les événements dont il est acteur ou témoin et qui auraient pu être à l'origine d'un accident. Il doit proposer des actions correctives. Un programme spécifique centré sur la détection des « situations dangereuses » est en place à cet effet.

Une démarche auprès des filiales commerciales a été initiée afin de les sensibiliser sur les risques inhérents au travail sur site et chez les clients. En fonction de l'importance de la filiale, ce programme comprend des formations de sensibilisation à certains risques (automobile, biologique, chimique, ergonomique...), sur les façons de s'en protéger et sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre. En particulier, la Société a élaboré une charte pour les titulaires de voiture de fonction établissant les règles de bonne conduite, de prévention des risques routiers et d'entretien du véhicule.

Au-delà de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle, la Société améliore la santé de ses employés en promouvant la santé sur le lieu de travail.

Tous les employés du Groupe sont couverts par une assurance santé (nationale, privée, ou les deux).

Sur ses sites nord-américains, la Société déploie un programme pilote d'accès aux soins et d'éducation à la santé. Déployées sous la forme de journées, ces initiatives visent à proposer aux salariés qui le souhaitent des bilans de santé, des dépistages précoces du cancer, ainsi que des conseils médicaux ou nutritionnels dispensés par des professionnels. La confidentialité des données médicales est scrupuleusement respectée et la Société n'a pas accès aux données individuelles.

Les sites favorisent la pratique du sport par la mise à disposition d'installations sportives ou par des subventions pour l'accès à une salle de sport.

D'autre part, sur la plupart des sites, la Société propose annuellement à ses salariés une prise en charge de la vaccination antigrippale saisonnière.

En France, le personnel médical employé par la Société (médecins, infirmières) est consulté et participe aux actions de prévention des risques professionnels pour la santé.

En 2014, de nombreux programmes de prévention des risques et d'amélioration des conditions de santé et sécurité au travail ont été menés à travers le monde, quelques exemples sont décrits dans le tableau suivant :

Domaine de prévention	Lieu	Type de projet
Agents chimiques dangereux	Tous les sites de production	Déploiement d'un logiciel pour gérer les fiches de données de sécurité relatives à chaque agent chimique dangereux (mise à jour périodique, accès par tous les employés)
Circulation, travail en hauteur, travail isolé	Sydney (Australie), Rio de Janeiro (Brésil), St Louis (Etats-Unis), Craponne (France)	Changement de revêtement de circulation, mise en place de protection de travailleur isolé, modification, création et sécurisation d'escaliers, installation de protection contre les chutes
Ergonomie	Verniolle Grenoble, Craponne, Marcy l'Etoile (France), St Louis, Durham (Etats-Unis), Tres Cantos (Espagne), Sydney (Australie)	Mise en place d'équipements d'aide à la manutention, modifications de postes de travail et mise à disposition d'équipements afin d'améliorer les postures ou le nombre de gestes
Atmosphère de travail (température, exposition aux agents chimiques et biologiques)	Verniolle, Ivry, Marcy l'Etoile (France)	Mise en place de climatisation, installation de ventilation
Machine, Equipement	Shanghai (Chine), Combourg (France), Sydney (Australie)	Sécurisation des machines et équipements, installation de protections contre les courants de fuite
Incendie, Evacuation	Durham, St Louis (Etats-Unis), Sydney (Australie), Combourg (France), Tres Cantos (Espagne)	Installation d'éclairage d'urgence, amélioration de la protection automatique incendie, amélioration du système d'alarme, mise en place de portes automatiques d'urgence
Bruit	Rio de Janeiro (Brésil), Verniolle (France)	Insonorisation d'équipements (groupe électrogène, ventilation)

Indicateurs de performance sur la Santé et la Sécurité au travail

Un reporting des accidents du travail est réalisé, analysé en Comité de Direction mensuellement, et diffusé dans l'entreprise.

Indicateurs de sécurité ^(a)	2014	2013	2012
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	49	49	42
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	59	49	28
Nombre de jours perdus ^(b)	1 141	1 166	982
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ^(c)	3,5	4,6	4,0
Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux ^(d)	7,7	9,1	6,9
Taux de gravité ^(e)	0,08	0,11	0,10
Nombre de maladies professionnelles ^(f)	3	2	9
Nombre d'accidents de trajets enregistrables « domicile-travail » avec ou sans arrêt	14	14	Donnée non disponible
Taux de fréquence des accidents de trajets enregistrables « domicile-travail » totaux ^(g)	1,0	1,3	Donnée non disponible

^(a) employés, intérimaires, stagiaires inclus - voir référentiel (cf. § 10.3.5) pour le périmètre organisationnel couvert

^(b) le nombre de jours perdus correspond aux accidents du travail qui se sont déroulés pendant l'année

^(c) nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées

^(d) nombre total d'accidents du travail enregistrables avec et sans arrêt par million d'heures travaillées

^(e) nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées

^(f) une maladie professionnelle est la conséquence de l'exposition, plus ou moins prolongée, à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession

^(g) nombre total d'accidents de trajet enregistrables avec et sans arrêt par million d'heures travaillées

Remarque : les données 2014 incluent pour la première fois les indicateurs de BioFire.

10.1.7 Développement des collaborateurs

10.1.7.1 Gestion des carrières et de la performance

Le développement des collaborateurs est un enjeu stratégique et sociétal pour bioMérieux. Il permet d'accompagner les collaborateurs dans leur carrière. Il s'appuie sur la construction d'une relation de confiance et de dialogue entre les collaborateurs et les managers.

Un processus spécifique de gestion de la performance (PMP - Processus de Management de la Performance) s'applique à tous les collaborateurs de la Société.

Il s'agit :

- d'un outil d'évaluation de la performance des collaborateurs sur l'année écoulée. L'atteinte des résultats attendus, ainsi que la façon dont ces objectifs ont été atteints, sont évaluées avec objectivité ;
- d'un outil de développement. Les souhaits et besoins individuels des collaborateurs sont identifiés, et les actions nécessaires à l'accroissement de la performance collective et individuelle sont mises en place.

10.1.7.2 Formation et mobilité interne

Mérieux Université a pour objectif de former les collaborateurs du Groupe en leur permettant notamment de s'adapter à un environnement en évolution et de développer les compétences appropriées.

Mérieux Université a mis en place dès 2013 un « Business Advisory Committee ». Il est constitué des membres du Comité de Direction (ou d'un représentant), et de la Direction des Ressources Humaines. Il a pour objectif de recenser les compétences indispensables à la Société et à son développement, et de déployer les mesures adéquates.

A ce titre, Mérieux Université propose un portefeuille étendu de formations :

- Des programmes sont dédiés aux managers pour les aider à remplir leur rôle. Un programme bioMérieux Manager Essentials a été mis en place pour tous les managers du Groupe. En 2014, ce programme a représenté 20 368 heures de formation, soit en moyenne 17 heures de formation par manager.
- Des campagnes de formation d'e-learning ont été proposées aux managers, portant sur les thèmes du Management de la Performance, l'accompagnement du changement dans le cadre de la nouvelle organisation, et l'orientation clients. Le taux de connexion des managers dans le cadre de ces campagnes est de 45 % en moyenne.
- Il existe également un processus 360°, une offre de team building et de coaching animée par des coachs internes.
- Des parcours spécifiques sont élaborés pour chaque fonction de la Société : Marketing Excellence, Manufacturing Essentials, R&D Essentials, Quality Essentials, Regulatory Affairs Essentials, LeanSixSigma et Sales Capabilities en particulier. En 2014, au titre du parcours Quality Essentials, 6 126 heures de formation ont été déployées dans l'ensemble des structures du Groupe, en présentiel et distanciel. En outre, 3 359 heures ont été dispensées dans le cadre du programme de Sales Capabilities et 1 229 heures dans le cadre du programme Marketing Excellence.
- Le programme de formation Ethique et Conformité a été renforcé en 2014. Des formations à distance ont été suivies par l'ensemble des collaborateurs, représentant 7 473 heures de formation (cf. § 10.3.4).
- Des plans individuels de formation sont mis en place dans tous les pays. En 2014, le nombre moyen d'heures de formation par salarié a été de 27 heures en France hors DIF (Droit Individuel à la Formation), 9 heures aux Etats-Unis et 34 heures en Chine.
- La formation aux produits de la Société est indispensable pour répondre au mieux aux besoins des clients. En 2014, 896 collaborateurs ont bénéficié de ces formations, soit un total de 40 728 heures.
- La Société forme également ses formateurs occasionnels, en présentiel ou en distanciel. A ce titre, en 2014, 100 formateurs occasionnels basés en Amérique latine et en Asie Pacifique ont été formés à distance, pour un total de 362 heures de formation.

Heures de formation pour les principaux programmes de Mérieux Université

Indicateurs	2014	2013	2012
Nombre d'heures de formation au titre de bioMérieux Manager Essentials	20 368	19 053	17 340
Nombre d'heures de formation au titre de Quality Essentials	6 126	7 306	Donnée non disponible
Nombre d'heures de formation au titre de Sales Capabilities	3 359	2 065	2 890
Nombre d'heures de formation au titre d'Ethique et Conformité	7 473	5 050	Donnée non disponible
Nombre moyen d'heures de formation par salarié en France (hors DIF)	27	30	27
Nombre d'heures de formation en France dans le cadre du DIF	13 359	7 894	8 496
Nombre moyen d'heures de formation par salarié aux Etats-Unis	9	12	25,5
Nombre moyen d'heures de formation par salarié en Chine	34	49	38
Nombre d'heures de formation au titre de la formation Produits	40 728	36 684	38 000

En 2014, le total d'heures de formation est de 156 141 heures, soit en moyenne 20 heures/salarié.

Promotions

Grâce à sa présence mondiale et à sa diversification technologique, la Société peut offrir à ses collaborateurs des opportunités de développement professionnel et de mobilité interne.

A titre d'information, le tableau ci-dessous indique le nombre de collaborateurs ayant changé de niveau hiérarchique entre janvier et décembre 2014.

Zones géographiques	Nombre de promotions	% de l'effectif
France	239	6,7 %
EMOA	61	4,8 %
Amérique du Nord	226	8,7 %
Amérique latine	28	7,3 %
Asie Pacifique	87	9,3 %
Total	641	7,3 %

10.1.8 Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

En matière d'égalité professionnelle et dans le respect du principe de non-discrimination, la Société dispose d'un Code de bonne conduite et d'un accord d'entreprise éponyme (cf. § 10.1.3).

Ainsi, la moitié des collaborateurs de bioMérieux sont des femmes (48 % au 31 décembre 2014 dont 42 % des cadres).

En 2013, bioMérieux a créé un programme « Women Ready for Leadership Diversity » (WoRLD), sponsorisé par le Directeur des Ressources Humaines et Communication. Les priorités définies par le programme WoRLD portent sur :

- le développement de carrières au féminin,
- la sensibilisation des équipes et l'adaptation des processus de gestion des talents,
- l'ouverture aux bonnes pratiques mises en place au sein d'autres entreprises.

En outre, bioMérieux participe au réseau national français d'entreprises « Alliance pour la Mixité en Entreprise » (AME), pour encourager l'accès des femmes à des postes d'encadrement.

10.1.9 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

- Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, auquel bioMérieux adhère, en découlent.
- La *Charte éthique et développement durable entre bioMérieux et ses fournisseurs* y fait référence (rubrique « Conditions de travail et Droits de l'Homme ». Voir : <http://www.biomerieux.com/fr/achats-responsables>).

10.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

10.2.1 Politique générale en matière environnementale

La Société conçoit, utilise et entretient ses installations de façon à maîtriser au mieux ses impacts sur l'environnement (sol, eau, air, bruit, odeurs, énergie, déchets...).

Une démarche environnementale « bioMérieux Goes Green » (« bioMérieux passe au vert ») est en place. Elle comprend cinq domaines clés : l'énergie, l'eau, le papier, les déchets et les émissions.

Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement

La protection de l'environnement fait partie des formations dispensées aux nouveaux arrivants sur les sites de la Société ; un module HSE est inclus dans le support de formation mis à disposition des sociétés du Groupe pour les nouveaux entrants.

Des formations plus spécifiques sont dispensées par ailleurs :

- Dans le contexte du déploiement du système de management de l'environnement selon ISO 14001, des formations sont dispensées sur les sites : sensibilisation aux impacts environnementaux et aux bonnes pratiques de prévention, et formation à l'audit interne environnemental.
- Dans le cadre de projets de réduction des déchets de production selon la méthode Six Sigma, des formations sont dispensées de manière *ad hoc* aux opérateurs de production et de packaging afin de prévenir les rejets de produits non justifiés (cf. § 10.2.3.2).

Les initiatives environnementales s'appuient sur un réseau de près de 50 « Green Champions » ou « correspondants environnement » dans chaque site, filiale et fonction support de la Société.

La Société dédie des moyens humains, matériels et financiers à la protection de l'environnement et la prévention des pollutions.

En 2014, la Société a continué ou entrepris sur ses sites de production un certain nombre de projets visant à mieux gérer les ressources naturelles et à protéger l'environnement. Un récapitulatif des projets environnementaux-clés est détaillé au § 10.2.6.

10.2.2 Gestion des déchets et prévention de la pollution

La Société s'attache à optimiser la gestion de ses déchets et pratique le tri des déchets à la source. Ses efforts portent notamment sur la réduction des déchets à la source et le développement de filières de valorisation matière et énergétique. Pour les déchets dangereux, la Société mène une politique rigoureuse de tri à la source et d'élimination par des prestataires agréés pour le traitement en filières adaptées. Tous les sites de la Société sont équipés de plateformes de stockage de déchets.

La Société ne constitue aucune autre provision et garantie pour risques en matière d'environnement, que celle mentionnée au § 1.12 de l'annexe 4 Facteurs de risques.

Réduction des déchets à la source

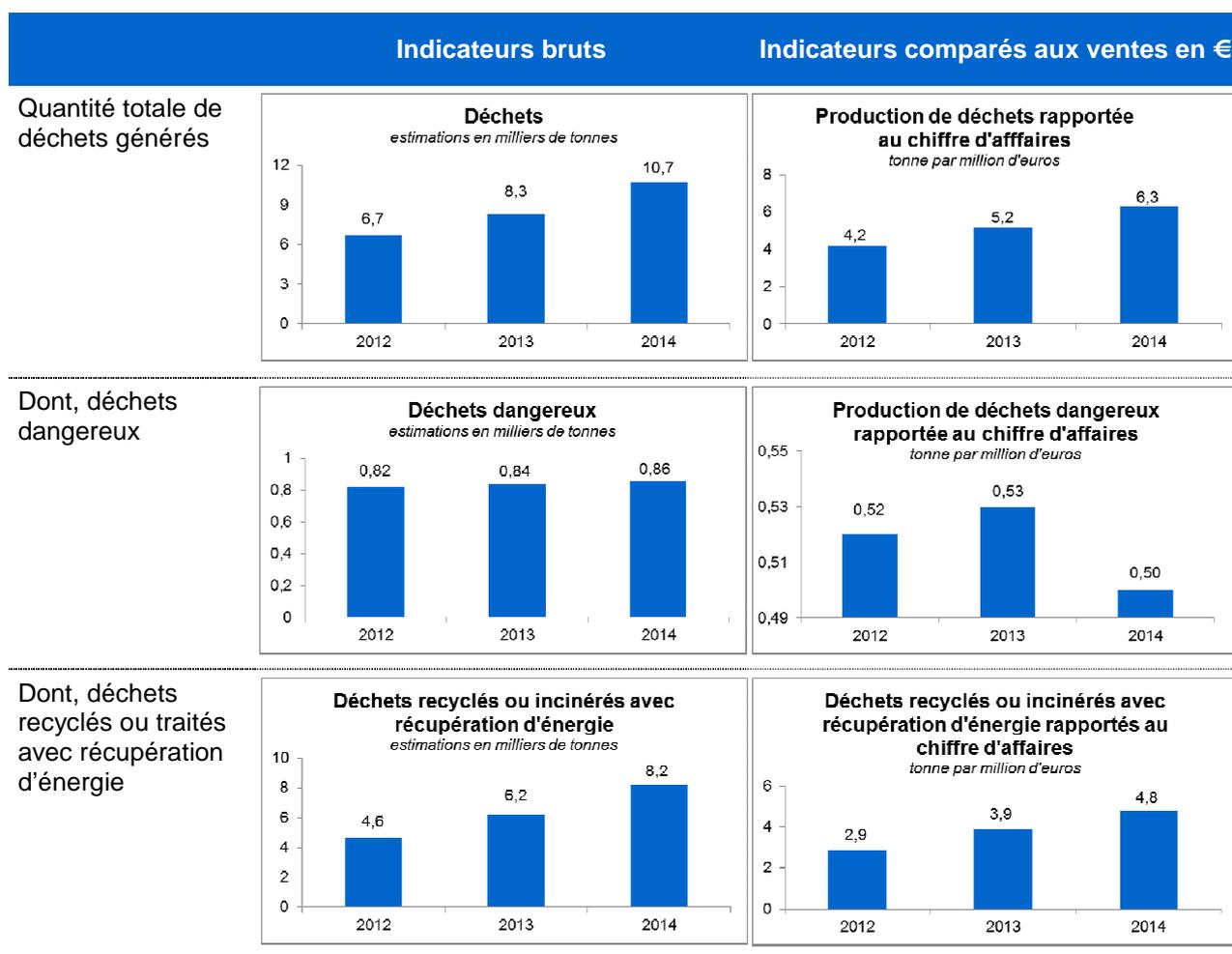
Dans le cadre de l'amélioration continue, la Société travaille à réduire ses déchets de production à la source.

La Société s'attache également à optimiser les emballages du point de vue de leur quantité de matière. Par exemple, la conversion des notices d'utilisation pour les réactifs du format papier au format électronique permet de diminuer la taille des conditionnements secondaires.

Valorisation des déchets

Outre la réduction des déchets en valeur absolue, la Société s'est fixé comme objectif d'augmenter la part des déchets recyclés ou incinérés avec une valorisation énergétique. Les sites de Marcy l'Etoile et Grenoble en France, et de Durham aux Etats-Unis, ainsi que les filiales au Royaume-Uni et en Allemagne sont des entités à « zéro enfouissement ».

Des guides concernant le tri et le recyclage des déchets sont mis à disposition des salariés. Des événements comme la Semaine Nationale du Développement Durable en France sont l'occasion de rappeler aux salariés les bonnes pratiques de gestion des déchets.



Les données 2012 et 2013 ont fait l'objet de corrections, par rapport aux précédentes publications des Documents de référence de 2012 et 2013 :

- 2012 : révision des données de Durham (Caroline du Nord – Etats-Unis),
- 2013 : retrait des déchets de démantèlement et traitement des sols de Craonne (France) et Basingstoke (Royaume-Uni).

Résultats 2014 : la hausse des déchets recyclés est directement liée à l'augmentation de la génération de déchets en 2014. Cette augmentation de déchets est principalement due à des produits endommagés ou expirés. Ces produits sont majoritairement recyclés ou incinérés avec récupération d'énergie.

Rejets dans l'eau, au sol et dans l'air

- Rejets dans l'eau : sur les sites de production les plus importants de la Société, des analyses sont régulièrement effectuées en fonction de plusieurs paramètres. Certains sites ont investi dans des installations de pré-traitement de leurs eaux usées sur site avant rejet dans le réseau alimentant la station d'épuration municipale à laquelle ils sont reliés, dans le but d'améliorer et d'assurer le respect des paramètres définis par leurs conventions de rejet.
- Dans le cadre de sa contribution à la lutte contre la résistance bactérienne aux antibiotiques, bioMérieux met en œuvre sur ses sites industriels des mesures pour collecter à la source et faire éliminer dans des filières spécifiques les préparations contenant des antibiotiques utilisées en production ou en R&D.
- Programme national de réduction des substances dangereuses dans l'eau (RSDE ; France) : seul le site de Marcy l'Etoile est concerné par ce programme. La phase de surveillance dite pérenne est en cours. Les prélèvements effectués depuis la mise en place d'une collecte spécifique des rejets de mercure à la source montrent que les rejets aqueux du site de Marcy sont désormais conformes aux limites fixées par le programme RSDE.
- Rejets au sol : interventions d'urgence - mesures de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie : les sites de la Société sont équipés de dispositifs de rétention ou de confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie afin de prévenir leur déversement dans le milieu naturel.
- Rejets dans l'air (hors émissions de gaz à effet de serre, traitées au § 10.2.5) : la Société ne dispose pas d'installations générant des émissions dans l'air à des niveaux significatifs ; par conséquent, elle ne collecte pas d'indicateurs à ce sujet au niveau Groupe. Les émissions de SO₂, NO_x liées au fonctionnement des chaudières des sites sont suivies localement, conformément aux obligations réglementaires applicables.

10.2.3 Utilisation durable des ressources

10.2.3.1. L'eau

L'eau est utilisée par la Société dans la formulation de ses produits. L'eau est également utilisée dans les installations de réfrigération comme les chambres froides de stockage, dans les zones à atmosphère contrôlée ou pour le refroidissement des processus de fabrication. Pour ce dernier type d'utilisation, la Société privilégie les systèmes fonctionnant en circuit fermé et mène une politique active de remplacement des installations fonctionnant à eau perdue.

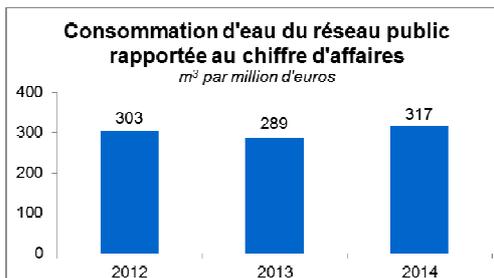
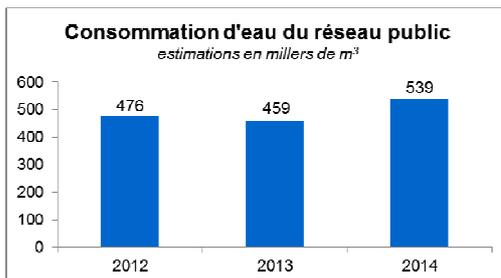
Pour les besoins en eau de ses sites de fabrication, bioMérieux s'approvisionne à partir du réseau d'eau municipal local. bioMérieux n'effectue pas de prélèvements directs dans le milieu naturel, hormis pour les besoins en refroidissement de sa plateforme logistique située à Saint-Vulbas dans l'Ain (France). Pour cette dernière, un système d'échangeur thermique permet d'utiliser le différentiel de température avec l'eau de la nappe phréatique locale pour ces besoins de refroidissement. L'eau prélevée dans la nappe y est ensuite rejetée après échange thermique sans aucun contact direct avec l'eau de process. Cette utilisation de l'eau souterraine fait l'objet d'une autorisation administrative. En outre, bioMérieux a mené une étude d'incidence de cet usage de l'eau de la nappe en 2009 qui a conclu à l'absence d'incidence majeure sur la nappe.

Les consommations d'eau sont périodiquement mesurées et des actions de réduction sont entreprises.

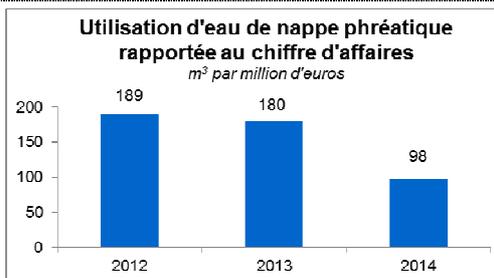
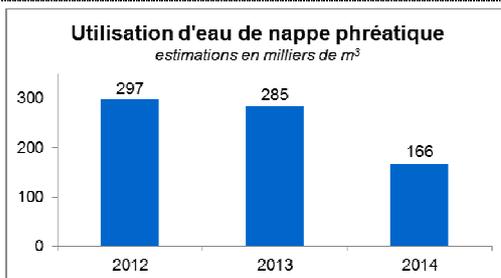
Indicateurs bruts

Indicateurs comparés aux ventes en €

Consommation d'eau publique



Utilisation d'eau souterraine



Résultats 2014 :

- La hausse de la consommation d'eau est liée à l'implémentation d'une ligne de production de milieu de culture à St Louis. Cette augmentation est également liée à la mise en service d'une tour de refroidissement.
- La baisse de l'utilisation d'eau souterraine est due au remplacement des échangeurs par des systèmes plus efficaces.

L'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La Société ne connaît pas de contraintes locales particulières permanentes concernant l'approvisionnement en eau dans les zones où elle est implantée. Pour ce qui est des contraintes saisonnières éventuelles, bioMérieux s'applique à respecter les restrictions ponctuelles d'utilisation de l'eau parfois émises par les autorités locales en cas d'épisodes de sécheresse, comme par exemple des restrictions émanant des autorités locales concernant l'arrosage des espaces verts.

10.2.3.2 Matières premières

Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

bioMérieux mène depuis 2011 des projets Six Sigma en production (produits finis et semi-finis). L'objectif est la réduction des déchets, la réduction de la consommation des matières premières, l'amélioration de l'utilisation de ces matières premières, tout en respectant les critères de qualité de la Société.

10.2.3.3. L'énergie

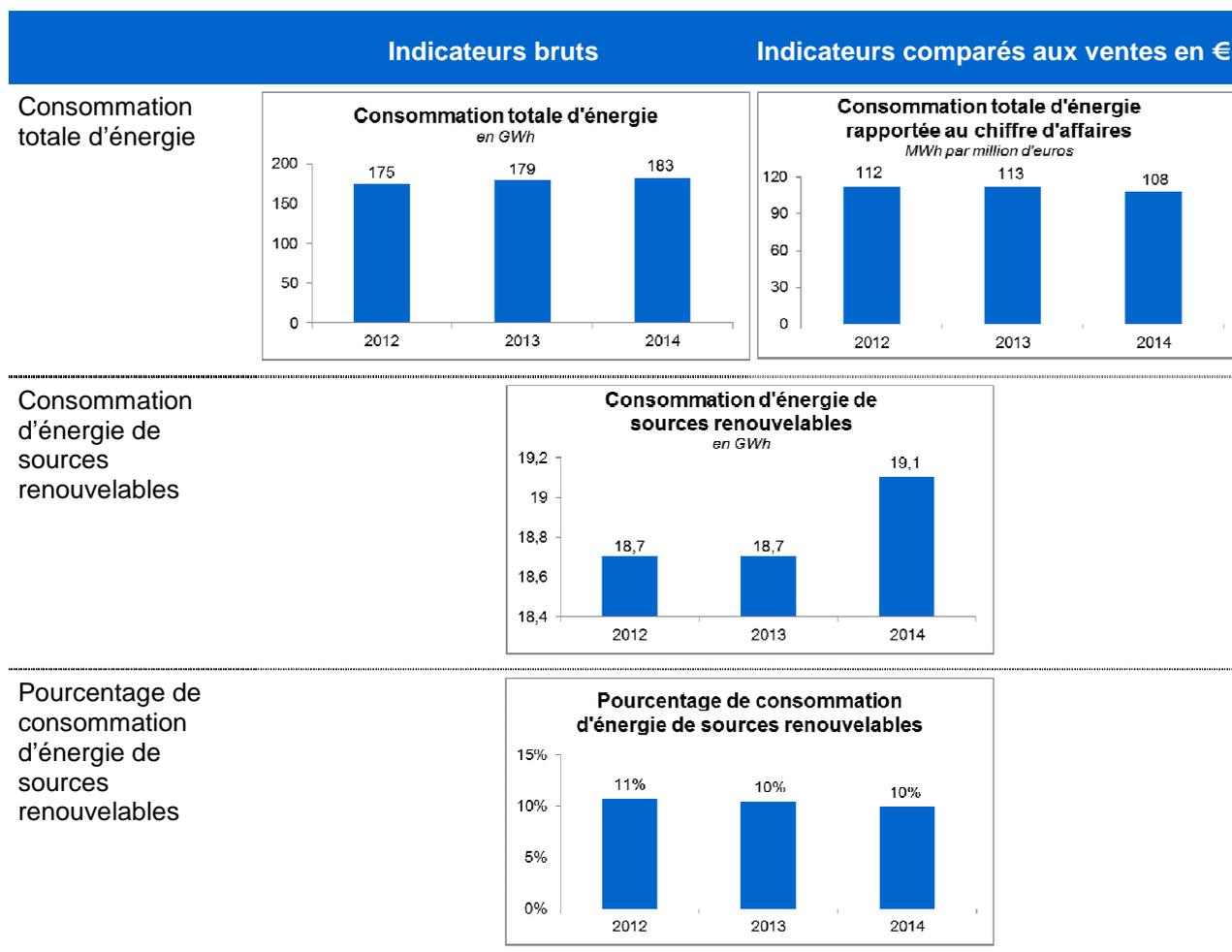
En termes d'efficacité énergétique, la Société applique une politique et un programme d'optimisation et de réduction de la consommation. La création et la rénovation des bâtiments font l'objet de simulations préalables en termes d'efficacité énergétique pour l'éclairage, le chauffage, la ventilation et le confort d'été. Les solutions permettant d'atteindre des performances de basse ou de très basse consommation d'énergie sont recherchées, favorisées et progressivement généralisées.

bioMérieux améliore les systèmes de contrôle de ses équipements consommateurs d'énergie.

La Société travaille à favoriser son approvisionnement en énergie de sources renouvelables :

- Les sites de Marcy l'Etoile et Craponne en France, comptant parmi les 3 sites les plus consommateurs d'électricité de la Société, ont renouvelé pour la période 2013-2015 leur engagement contractuel d'être approvisionnés à hauteur de 50 % en électricité « verte » certifiée.
- Le site de Durham (Caroline du Nord – Etats-Unis) a produit, en 2014, 92 000 kWh d'électricité grâce aux panneaux solaires installés sur la toiture, l'électricité produite étant injectée dans le réseau local.
- Les filiales autrichienne, brésilienne et canadienne sont approvisionnées à 100 % en électricité d'origine hydraulique.

Par ailleurs, bioMérieux est l'une des premières entreprises françaises à avoir volontairement engagé les démarches nécessaires en vue de l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Elle a mis en place, depuis 2013, un partenariat avec un acteur « obligé » pour bénéficier des opportunités de valorisation de ses actions d'économie d'énergie dans le cadre de la 2^{ème} période du dispositif français des CEE.



Les données 2012 et 2013 ont fait l'objet de corrections, par rapport aux précédentes publications des documents de référence de 2012 et 2013 : ajustement des données de La Balme sur les consommations de fioul et ajustement des données de Durham sur l'énergie renouvelable (produite et non pas consommée).

Résultats 2014 : de nombreux projets ont été menés afin de réduire la consommation d'énergie en 2014 (nouvelles isolations, nouveaux systèmes de chauffage, nouveaux systèmes d'air conditionné, ...). Plusieurs sites ont installé des LED ou des capteurs de mouvements. La baisse de la consommation d'énergie s'explique également par le fait que l'hiver a été plus doux en 2014, notamment en France, ce qui a permis de réduire la consommation d'énergie pour le chauffage.

10.2.3.4. Le papier

Des initiatives sont mises en œuvre à travers tous les sites et filiales de la Société pour réduire la consommation de papier, notamment à travers l'incitation à des pratiques d'impression raisonnée. Le déploiement d'une nouvelle solution d'impression permettant une consommation mieux maîtrisée du papier a été déployée à travers la Société. En parallèle, l'utilisation de papier recyclé est généralisée.

Plus largement, la Société s'attache à modifier ses process pour substituer les supports électroniques aux supports papier : un système de Gestion Electronique des Documents avec circuit de revue et d'approbation électronique est en place depuis 2010 dans le cadre du Système de Management de la Qualité. Cette solution permet à tout collaborateur, où qu'il soit, d'accéder aux documents originaux par l'intermédiaire d'une interface Web. Elle permet ainsi de réduire significativement l'utilisation, la circulation et la conservation de supports papier.

Un autre exemple significatif est la réduction de l'utilisation de consommables papier (notices, étiquettes) lors de la fourniture aux clients des informations relatives aux produits. Ainsi, un projet de suppression des notices d'instructions qui accompagnent les réactifs est en cours et concerne l'ensemble des réactifs lorsque cela est autorisé par la réglementation locale de destination du réactif ; les notices électroniques deviennent téléchargeables sur la bibliothèque technique de la Société.

10.2.4. Autres mesures

La démarche d'éco-conception pour les produits et les bâtiments

La Société a publié un guide d'éco-conception pour formaliser l'intégration des aspects environnementaux du cycle de vie des produits dans le processus de développement de ces derniers. Ce guide prescrit la sobriété en termes d'utilisation de matières au sens large : elle s'applique à toutes les matières mises en œuvre pour produire nos systèmes de diagnostic.

La Société applique d'ores et déjà cette démarche aux développements de produits en cours. A titre d'exemple, le nouveau packaging lancé en 2012 pour la gamme Etest[®] permet un stockage à 2/8°C et non plus à température négative de -20°C comme précédemment, ce qui supprime le besoin de stockage en chambre froide au sein de la Société et chez les clients, et permet ainsi des économies d'énergie. A fin 2013, ce packaging était disponible pour 55 produits de la gamme Etest[®]. Le packaging primaire est mono-matière (aluminium) et recyclable.

La Société applique également cette démarche d'éco-conception aux bâtiments. Un nouveau bâtiment de recherche et développement, sur le site de la Balme (France), achevé en 2013 et inauguré en 2014, a obtenu la certification selon le référentiel NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE⁽³⁾ Neuf en octobre 2012 pour les phases programmation et conception (certificat N° NF380/12/1015 Rev.00 du 19/10/2012). Le profil HQE défini pour le bâtiment se focalise autant sur la performance énergétique que sur le confort (visuel, thermique) et la santé des utilisateurs. Un dernier audit HQE pour la phase de réalisation a été réalisé au second trimestre 2014. Le projet d'agrandissement du site de Marcy l'Etoile s'inscrit également dans une démarche environnementale.

Utilisation des sols

bioMérieux n'exploite pas les sols en tant que tels pour les besoins de son activité industrielle.

Par ailleurs, la Société apporte un soin particulier à l'aménagement de ses sites et veille à y préserver des espaces verts de qualité quand l'espace dont elle dispose le permet.

Protection de la biodiversité

Les sites de la Société sont implantés dans des zones industrielles ou urbanisées et ne se situent pas dans le périmètre de zones de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore. En outre, la Société apporte un soin tout particulier à la mise en valeur et à l'intégration paysagère et architecturale de ses sites. Dans le même esprit, l'utilisation de produits phytosanitaires a été supprimée sur plusieurs sites.

(3) HQE : Haute Qualité Environnementale

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les sites de la Société sont gérés de manière à ne pas générer de nuisances sonores en limite de propriété. Lorsque des équipements ou des activités peuvent être source de bruit, des précautions sont prises afin d'en diminuer les nuisances à un niveau acceptable. Tout nouveau projet (agrandissement, nouvelle implantation) fait l'objet d'une analyse préalable d'impact sur l'environnement. Cette pratique fait l'objet de lignes directrices détaillées dans un document appelé « exigences HSE pour les constructions nouvelles et rénovations majeures ». D'autre part, les activités existantes des sites font l'objet d'une analyse environnementale continue afin de s'assurer que les aspects environnementaux sont connus et maîtrisés.

10.2.5 Changement climatique

La Société s'attache à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2013, elle réalise annuellement un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble du Groupe. Les postes d'émissions considérés sont les suivants :

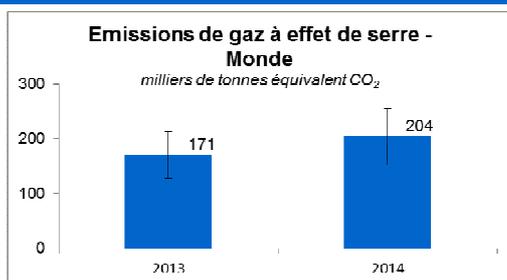
- les postes obligatoires (au sens de la réglementation française),
- les émissions, liées à l'énergie, non incluses dans le périmètre obligatoire (émissions liées à l'extraction, la production et le transport des combustibles consommés),
- le transport aval des marchandises,
- les déplacements professionnels et domicile-travail.

La Société suit l'utilisation des gaz réfrigérants utilisés dans ses équipements de production de froid ou de climatisation. Des plans d'action sont en cours sur ses sites de production afin de remplacer les équipements devenus obsolètes.

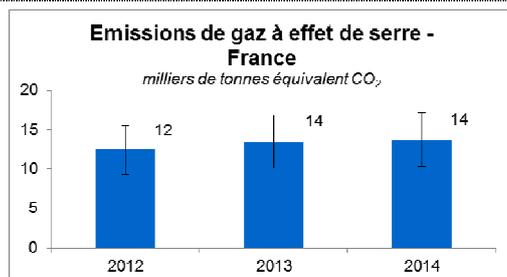
De façon plus générale, la Société met en place des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées notamment à sa consommation d'énergie. Ces mesures portent, entre autres, sur la sobriété énergétique avec, par exemple, l'utilisation de variateurs de puissance pour limiter la consommation d'équipements spécifiques. Par ailleurs, le recours aux énergies renouvelables dans le mix énergétique de la Société permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation d'énergie (cf. § 10.2.3.3).

Indicateurs bruts

Emissions de gaz à effet de serre – Monde



Emissions de gaz à effet de serre - France



Déplacements professionnels

La Société mène une politique volontariste de réduction et d'optimisation des déplacements ; elle a équipé 9 sites avec une installation de « télé-présence » permettant de conduire des réunions en vidéo-conférence dans des conditions proches de réunions physiques. Le dernier site équipé est celui de Verniolle (France) en 2014.

La politique groupe de véhicules de société de bioMérieux prescrit le choix de véhicules rejetant moins de 140 grammes de CO₂ par kilomètre (ou standard local équivalent).

Maintenance et mise à jour des instruments à distance

Le développement de la solution informatique VILINK™, permettant aux clients de bioMérieux de bénéficier d'interventions à distance pour la résolution d'incidents, ainsi que pour des opérations de maintenance et des mises à jour, s'est poursuivi en 2014. Grâce à une connexion rapide et sécurisée, cette solution contribue à limiter le déplacement des ingénieurs terrain et à augmenter la vitesse de résolution de problèmes pour les clients.

Partenariat avec le Plan Climat Energie du Grand Lyon (France)

bioMérieux a signé en octobre 2013 un partenariat avec le Plan Energie Climat de la communauté urbaine du Grand Lyon où deux de ses sites industriels majeurs sont implantés (à Marcy l'Etoile et Craponne). bioMérieux s'engage ainsi à contribuer aux 26 actions définies pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du Grand Lyon, à horizon 2020. Ces objectifs établis relativement à l'année 2000 sont une baisse de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, une augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique, et une augmentation de la part des énergies renouvelables à 20 % de la consommation énergétique totale.

Déplacements domicile-travail

bioMérieux favorise le co-voiturage et l'utilisation des transports en commun partout où cela est possible. En 2012 et 2013, les sites de Marcy l'Etoile et de Craponne (France) ont rejoint la plateforme de co-voiturage régionale du Grand Lyon. Cette plateforme fait partie des actions mises en place dans le cadre du Plan Energie Climat du Grand Lyon (cf. supra). Des dispositifs similaires sont en place dans d'autres sites et filiales de la Société.

Le Groupe a par ailleurs défini une politique de télétravail, entrée en vigueur au 1^{er} trimestre 2013, qui contribue à réduire les déplacements domicile-travail.

Adaptation au changement climatique

Les changements climatiques induisent des risques naturels. La Société tient compte de ces risques dans son analyse et sa gestion des risques en les intégrant dans ses plans de continuité d'activité (cf. § 1.11.2 de l'Annexe 4 Facteurs de Risques) pour chacun de ses sites.

Des abris d'urgence pour la protection des collaborateurs et autres personnes existent sur les sites américains exposés aux événements climatiques dits extrêmes.

10.2.6 Principales actions 2014 en faveur de la protection de l'environnement

Domaine environnemental	Lieu	Type de projet
Déchets	Verniolle, Craponne (France), St Louis (Etats-Unis)	Aménagement des espaces et des équipements de collecte, réutilisation d'emballages
Consommation d'eau	Combourg, Marcy l'Etoile (France), Tres Cantos (Espagne)	Combourg : mise en place de système de refroidissement à boucle fermée (40 % économisé sur la consommation totale du site) Tres Cantos : changement de circuit d'eau pour supprimer les fuites Marcy l'Etoile : changement de machines de nettoyage (11 000 m ³ économisés), et remplacement de tours aéro-réfrigérantes par des systèmes de refroidissement de dernière génération
Consommation d'énergie	Verniolle, Combourg, Marcy l'Etoile, Craponne (France), Tres Cantos (Espagne), Durham, St Louis (Etats-Unis), Shanghai (Chine)	Installation de détecteurs de présence pour l'éclairage, remplacement d'éclairage néon par des LED, isolation thermique de bâtiments, installation de compresseurs et de systèmes de réfrigération avec récupération d'énergie, calorifugeage de vannes vapeur
Emissions atmosphériques	Marcy l'Etoile, Craponne (France), Tres Cantos (Espagne)	Remplacement de systèmes de climatisation fonctionnant au gaz HCFC et CFC par des systèmes à l'azote ou à gaz réfrigérant de dernière génération

10.3 INFORMATIONS SOCIETALES

Le tableau ci-dessous décrit la répartition des fonds consacrés aux opérations de soutien de projets de mécénat, de parrainage ou de dons divers :

Actions de mécénat, dons et parrainages <i>En milliers d'euros</i>	2014	2013	2012	2011
Actions de mécénat	2 432	2 557	1 959	1 859
<i>Dont Fondation Mérieux</i>	<i>444</i>	<i>489</i>	<i>121</i>	<i>69</i>
<i>Dont Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux</i>	<i>1 325</i>	<i>1 325</i>	<i>1 325</i>	<i>1 325</i>
Parrainages, autres dons, trésors nationaux et déductions fiscales des œuvres d'artistes vivants	225	186	404	186
Total	2 657	2 743	2 363	2 045

10.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société à travers des initiatives de santé publique

bioMérieux s'engage dans des actions d'intérêt général d'éducation, de sensibilisation et de mobilisation pour répondre aux enjeux majeurs de santé publique dont principalement la lutte contre les maladies infectieuses. Grâce à son expertise en microbiologie dans les domaines clinique et vétérinaire, la Société contribue, en particulier, activement à la lutte contre la résistance bactérienne, reconnue comme un défi majeur du 21^{ème} siècle, partout dans le monde.

Dans ce contexte, la Société organise tous les deux ans le forum « World HAI Forum » réunissant des spécialistes mondialement reconnus dans le domaine de la résistance bactérienne et des infections liées aux soins. La dernière édition s'est tenue en juin 2013. Au cours de ce forum, bioMérieux s'est engagée à soutenir les actions suivantes :

- mesurer l'ampleur de la résistance bactérienne et de la consommation d'antibiotiques grâce à des études mettant en œuvre une collaboration internationale, l'objectif étant de fournir des indicateurs de l'utilisation des antibiotiques et de la résistance bactérienne à l'échelle mondiale ;
- mener une étude multicentrique montrant les bénéfices à long terme d'une utilisation raisonnée des antibiotiques dans le but de fournir aux professionnels de santé des preuves tangibles concernant les bonnes pratiques à partager.
- La prochaine édition de ce Forum se tiendra du 14 au 16 juin 2015 sur le thème : « Antimicrobial Resistance : One world, one fight ! ».

Par ailleurs, la Société soutient de nombreuses initiatives de lutte contre la résistance bactérienne dans les différents pays où elle est implantée. Ainsi, bioMérieux participe chaque année à la « Journée européenne d'information sur les antibiotiques » organisée à l'initiative du centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), et à la semaine de sensibilisation aux antibiotiques (« Get Smart About Antibiotics Week ») organisée à l'initiative des « Centers for Disease Control and Prevention » (CDC) aux Etats-Unis. A travers ces initiatives, bioMérieux souhaite attirer l'attention des laboratoires, des cliniciens, des vétérinaires et du grand public sur une utilisation plus raisonnée des antibiotiques.

En réponse à l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, le test clinique FilmArray[®] pour la détection du virus Ebola (BioThreat-E test[™]) a été le premier test commercial à recevoir une autorisation d'utilisation en urgence (EUA) de la FDA américaine.

bioMérieux a initié en 2013 un partenariat avec Santé En Entreprise (SEE), association d'entreprises qui a pour but de promouvoir et mettre en œuvre des programmes de terrain pour lutter contre le SIDA, le paludisme et les maladies chroniques. SEE intervient en France, en Afrique et dans la Caraïbe et développe des actions destinées aux employés, à leurs familles et au grand public. Dans le cadre de ce partenariat, bioMérieux s'engage notamment dans des opérations de conseil-dépistage du VIH ou du paludisme.

10.3.2. Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Autorités réglementaires

Autorités nationales de santé

La Société veille attentivement au respect des prescriptions des agences nationales de santé régissant les marchés nationaux sur lesquels elle distribue ses produits. Elle prend en compte leurs éventuelles observations et avis émis lors d'audits dans une démarche d'amélioration continue.

Autorités environnementales et autorités de santé et de sécurité au travail

Tous les sites de la Société sont soumis à des réglementations nationales, fédérales et/ou locales en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail. Des visites planifiées ou imprévues peuvent être réalisées par ces autorités. La Société prend en compte leurs éventuelles observations et avis émis lors de ces événements.

Relations avec les communautés locales dans lesquelles les entités du Groupe sont implantées

Le Groupe est acteur, non seulement de la santé publique mais aussi de la vie locale autour de ses sites et filiales en participant à des initiatives sociales et culturelles. A titre d'exemple, la Société a poursuivi en 2014 son soutien à l'association Sport dans la Ville en France qui a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de quartiers sensibles grâce au sport. Elle est également partenaire de la Fondation pour l'Enfance qui s'est donné pour mission de soutenir le parrainage de proximité en faveur des enfants en difficulté. Cette fondation est relayée localement par des associations telles que Horizon Parrainage en région Rhône-Alpes. Enfin, dans le cadre des initiatives développées par la Société en faveur des travailleurs handicapés, deux journées « Handibio » ont été organisées en France en 2014, sur les sites de Craponne et de Grenoble, pour sensibiliser les collaborateurs au handicap autour des thèmes « Travailler avec un handicap, c'est possible » et « Handicap, créativité et talent ».

Par ailleurs, bioMérieux est partenaire de grandes écoles et universités de la Région Rhône-Alpes, lui permettant de renforcer ses coopérations avec la recherche universitaire.

- bioMérieux est membre fondateur de la Fondation Université Joseph Fourier de Grenoble, créée en septembre 2014. Cette fondation s'est donné pour mission de soutenir des projets de recherche d'excellence et de promouvoir l'égalité des chances.
- bioMérieux est aussi partenaire de la Fondation INSA de Lyon. La Société a soutenu le projet de l'équipe INSA-Lyon qui a remporté, en 2014, la médaille d'or et le « Prix de la Meilleure Construction Génétique » lors des dix ans du concours international d'ingénierie biologique de la Fondation iGEM (International Genetically Engineered Machine) qui s'est tenu à Boston (Etats-Unis).

Relations avec les organisations promouvant la santé publique

En application de la Loi n° 2003-09 du 1^{er} août 2003, le Conseil d'administration de la Société a décidé de consacrer une part de son chiffre d'affaires à des opérations de mécénat. L'essentiel de cette enveloppe est affecté à des projets soutenus par la Fondation Mérieux, reconnue d'utilité publique, et par la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux, placée sous l'égide de l'Institut de France. Le solde est dédié à des opérations de parrainage ou de mécénat directement entreprises par bioMérieux. En 2014, la Société a ainsi participé au financement d'opérations de mécénat pour un montant total de 2 432 milliers d'euros, représentant 2,7 % du chiffre d'affaires de bioMérieux SA, dont 1 769 milliers d'euros au profit des deux Fondations telles que décrites ci-dessous.

La Fondation Mérieux a pour objet la promotion de la recherche et la coopération scientifique internationale dans le domaine des maladies infectieuses et l'aide au développement en matière de santé publique. Elle a perçu 444 000 euros de la Société en 2014, au titre du mécénat des entreprises.

La Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux a pour objet de contribuer, dans les pays en voie de développement, à la recherche biologique appliquée à la santé publique, et plus particulièrement à la lutte contre les maladies infectieuses, et d'aider au développement de projets scientifiques et éducatifs. En exécution du contrat de mécénat conclu entre la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux et la Société, bioMérieux a versé en 2014 une somme de 1 325 000 euros.

bioMérieux soutient également des actions de sponsoring ou de mécénat dans les pays où elle est implantée, qui répondent principalement aux critères de sélection ci-dessous :

- Projets en lien avec la Santé :
 - liés aux domaines d'activité ou d'expertise de la Société : diagnostic in vitro, lutte contre les maladies infectieuses, cancers, maladies cardio-vasculaires et contrôle microbiologique industriel ;
 - liés à la mission de la Société, l'amélioration de la santé publique, ainsi qu'à la contribution à l'accès aux soins, notamment dans les pays émergents ;
 - liés à l'engagement Ressources Humaines de l'entreprise, santé en entreprise et réinsertion notamment.
- Projets permettant à bioMérieux de jouer un rôle d'entreprise citoyenne auprès des communautés où ses sites et ses filiales sont implantés.

Mécénat de solidarité

Acteur de santé publique dans le monde entier, bioMérieux met le patient et plus largement les personnes au cœur de son action. Conscient de sa responsabilité sociétale, le Groupe apporte son soutien à de nombreuses initiatives.

Collaboration avec des organisations internationales

bioMérieux collabore avec de nombreuses organisations internationales (Fondation Bill Clinton, Nations Unies, Médecins sans Frontières, etc.) dans le cadre de programmes de santé publique destinés au financement de la santé mondiale et au développement de tests de diagnostic *in vitro*.

En 2014, Jean-Luc Belingard, Président Directeur Général de bioMérieux, a rejoint la « Gates-CEO Global Health Roundtable ». Cette collaboration entre les directeurs généraux des industries de la santé et Bill Gates a pour vocation d'adresser, grâce à l'innovation, les enjeux majeurs de santé publique auxquels les populations les plus défavorisées doivent faire face. Ce partenariat porte notamment sur des initiatives pour lutter contre les maladies tropicales négligées dans les pays à ressources limitées.

En outre, bioMérieux a lancé, en 2014, un programme de R&D pour développer des solutions de diagnostic des maladies infectieuses globales et tropicales dans les pays à ressources limitées, et en faciliter l'accès.

Soutien aux initiatives locales

Au-delà de la politique de mécénat industriel du Groupe, les équipes des filiales s'engagent également dans des actions humanitaires au niveau de leur pays, avec de nombreuses initiatives menées en partenariat avec différentes ONG locales.

Mécénat culturel

bioMérieux soutient également des initiatives culturelles au sein des communautés locales où elle est implantée.

Musée de Grenoble (France)

bioMérieux entretient depuis de nombreuses années des liens étroits avec la ville de Grenoble. Ainsi, c'est à Grenoble que s'est porté le choix d'implanter le Centre Christophe Mérieux, dédié à la recherche et à la fabrication de systèmes de biologie moléculaire. Le Centre est situé dans un environnement exceptionnel au cœur du Polygone scientifique, impulsé par la municipalité.

Au-delà de cette collaboration scientifique, bioMérieux a souhaité soutenir les actions culturelles de la ville, notamment dans le cadre du Club des mécènes du Musée de Grenoble. A ce titre, Monsieur Alain Mérieux, Président de l'Institut Mérieux, est membre fondateur du Club des mécènes du Musée de Grenoble. Grâce à ce club, en 2013, le Musée de Grenoble a pu acquérir « Le verre », un collage de Picasso.

Autres mécénats culturels

bioMérieux est mécène du Musée des Beaux-Arts de Lyon. Ainsi, en 2008, bioMérieux avait apporté sa contribution à l'acquisition de l'œuvre de Nicolas Poussin « La Fuite en Egypte », qui a ainsi pu rejoindre les collections du Musée des Beaux-Arts de Lyon. En 2013, ce même musée a acquis, grâce à la générosité des entreprises membres du club du Musée Saint Pierre dont bioMérieux fait partie, deux tableaux de Jean-Honoré Fragonard classés œuvres d'intérêt patrimonial majeur : « L'Abreuvoir » et « Le Rocher ».

Depuis de nombreuses années, bioMérieux soutient également différents évènements culturels organisés dans la région Rhône-Alpes, notamment :

- le Festival de la Chaise Dieu (Haute-Loire - France), un partenariat de plus de 30 ans,
- le Festival de Musique Baroque de Lyon (Rhône - France),
- le Festival Lumière, festival cinématographique organisé chaque année à Lyon (France) par l'Institut Lumière.

Autre initiative : l'Entreprise à l'œuvre

bioMérieux a participé au projet expérimental « L'Entreprise à l'œuvre », parrainé par le Ministère de la Culture et de la Communication. En novembre 2014, la Société a accueilli pendant une semaine sur son site de Marcy l'Etoile (France), cinq estampes de Marc Chagall et prêtées par le musée national Marc Chagall. Des visites commentées sur l'œuvre de l'artiste ont en outre été dispensées aux collaborateurs de la Société.

10.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

Achats responsables et solidaires

bioMérieux entend établir avec ses fournisseurs des relations à long terme, basées sur une démarche d'achats responsables.

En 2014, la Société a lancé un plan de formation destiné aux acheteurs qui intègre un module « Achats Responsables » avec comme objectif de les sensibiliser sur la politique de la Société à ce sujet.

En 2014, lors d'une convention « Achats Corporate » qui a réuni l'ensemble des équipes « Achats », des réunions de travail ont été consacrées aux achats responsables.

En France, bioMérieux a été parmi les premières sociétés à signer la Charte Relations fournisseur responsables initiée par la Médiation inter-entreprises et la CDAF (Compagnie des dirigeants et acheteurs de France). Les donneurs d'ordres signataires de cette Charte manifestent ainsi leur volonté d'appliquer les bonnes pratiques en matière d'achats, et d'exercer leur responsabilité dans un cadre de confiance réciproque avec les fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs.

La Société est également l'un des membres fondateurs de l'association Pas@Pas. Cette association réunit des grandes entreprises ayant un engagement fort dans le domaine des achats solidaires avec des partenaires représentatifs du monde du handicap et de l'insertion.

Aux Etats-Unis, conformément à la politique d'achat de deux administrations fédérales avec laquelle la Société a d'importants contrats, le « Federal Supply Service » et la « General Services Administration », bioMérieux Inc. intègre, dans son portefeuille de fournisseurs, des entreprises de petite taille (« small business concerns »), selon un plan d'achats spécifique qu'elle définit chaque année. Ces entreprises sont notamment dirigées par des vétérans, par des femmes, ou par des représentants de minorités.

Dans ce domaine, bioMérieux Inc. a conduit des formations dédiées aux achats avec les entreprises de petite taille pour les acheteurs travaillant avec les Etats-Unis.

De plus, le service Achats de bioMérieux Inc. est membre du « St Louis Minority Business Council ». A ce titre, ses collaborateurs participent à des séminaires organisés par la Chambre de Commerce sur des thématiques liées à la diversité dans les activités Achats.

Charte Éthique et Développement durable entre bioMérieux et ses fournisseurs

bioMérieux souhaite associer ses fournisseurs à sa démarche d'amélioration continue et les impliquer dans sa stratégie de croissance durable fondée sur la protection de l'environnement, le progrès social et les droits fondamentaux de l'Homme. Les engagements et les exigences de bioMérieux vis à vis de ses fournisseurs sont décrits dans la « Charte des achats responsables entre bioMérieux et ses fournisseurs ». Cette charte a été refondue en juin 2014 pour mieux souligner les aspects essentiels de la démarche d'achats responsables de la Société et refléter sa nouvelle organisation. Elle est signée par le Directeur Général Délégué et la Vice-Présidente, Achats Corporate.

En 2013, la Société a inclus des exigences environnementales dans les nouveaux contrats cadres établis avec des prestataires qui assurent le transport international de ses produits et des opérations logistiques locales dans certains pays autres que la France. Ces exigences concernent les émissions de gaz à effet de serre générées par les services assurés pour le compte de la Société, ainsi que la formulation de recommandations pour diminuer l'impact environnemental des opérations logistiques et de transport.

10.3.4 Ethique des affaires

L'engagement de bioMérieux au service de la Santé Publique s'inscrit dans une démarche de protection des intérêts des patients en préservant sa réputation et les intérêts de ses actionnaires. bioMérieux opère dans un cadre de principes, de directives, de standards et de procédures qui correspondent aux normes déontologiques en vigueur.

10.3.4.1 Programme Ethique et Conformité

A travers le Programme Ethique et Conformité (Programme), mis officiellement en place en 2011, bioMérieux met l'accent sur le fait que les affaires doivent être pilotées dans le respect des lois et réglementations, mais aussi des valeurs et de la culture de la Société.

Le Programme doit permettre à l'ensemble des salariés de bioMérieux de contribuer au développement de l'activité dans le respect de l'éthique des affaires, de la culture du Groupe et des règles qui lui sont applicables.

Il est conçu pour prévenir les comportements contraires à l'éthique. La formation des salariés aux règles d'éthique des affaires est un élément phare de ce Programme.

Ce Programme s'inscrit dans une démarche de prévention des risques. Il repose sur le Code de Bonne Conduite (cf. § infra) dont les principes seront progressivement développés dans le Programme, selon des priorités définies annuellement.

En 2014, les principales priorités du Programme ont été :

- Le renforcement de la prévention de la corruption ;
- La sécurisation du réseau de distribution ;
- Les conflits d'intérêts avec les professionnels de la santé ;
- Les règles d'exportation ;
- La protection des données patients.

Code de Bonne Conduite

La Société a créé son premier Code de Bonne Conduite en 2009. Il avait été distribué à tous les employés.

Le Code de Bonne Conduite a ensuite été mis à jour en 2012. La nouvelle version, traduite en 6 langues, a été distribuée à tous les collaborateurs. Sa communication a été renforcée notamment par :

- une formation en ligne sur le contenu mis à jour du Code ;
- la mise en ligne du Code sur le site internet institutionnel de la Société et sur son Intranet ;
- des rappels de l'existence et du contenu du Code dans les formations Ethique et Conformité en présentiel et en ligne.

Ce Code s'applique à tous les salariés. Ainsi, la Société en a renouvelé la communication en 2014, et chaque salarié a attesté l'avoir lu et compris.

En outre, le Code est porté à la connaissance des partenaires extérieurs à qui le Groupe demande de respecter les principes éthiques des affaires.

Principes relatifs à la lutte contre la corruption

Le Programme de Prévention de la Corruption de bioMérieux s'appuie, d'une part sur le Code de Bonne Conduite qui constitue les fondations du Programme Ethique et Conformité, et d'autre part sur le Manuel de Prévention de la Corruption. Ce Manuel, accessible sur le site internet institutionnel de la Société et sur son Intranet, vise à énoncer les attentes de la Société dans ses relations avec ses partenaires. Tous les salariés ont reçu une formation en ligne à ce Manuel.

En outre, la Société a développé un document décrivant la « Pratique des Affaires applicables aux Tiers » et une « Fiche d'approbation des Tiers » afin de sensibiliser les partenaires au respect des règles de conduites éthiques de la Société dans les affaires.

Le Programme de Prévention de la Corruption vise à :

- promouvoir une conduite éthique dans les négociations commerciales ;
- former les collaborateurs aux règles internes et aux lois anti-corruption ;
- permettre aux collaborateurs d'exprimer leurs questionnements dans ce domaine.

Principes relatifs aux Droits de l'Homme

bioMérieux adhère depuis 2003 au Pacte Mondial, une initiative internationale sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, autour de 10 principes reconnus universellement concernant les Droits de l'Homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

bioMérieux a renouvelé son engagement avec la mise en œuvre d'actions pour soutenir les principes du Pacte Mondial et notamment en matière de loyauté des pratiques et Droits de l'Homme.

Parmi ces principes, les entreprises adhérentes au Pacte et leurs filiales sont invitées à promouvoir, et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Ainsi, dans le respect de l'Article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, bioMérieux mène des initiatives pour donner accès à un diagnostic de qualité aux plus démunis. Elle a notamment renouvelé son soutien à la Fondation Mérieux qui contribue à la lutte contre les maladies infectieuses.

Formation

Le programme Ethique et Conformité inclut des formations en ligne dont le calendrier, le contenu et les destinataires sont définis chaque année. Ces formations ont pour objectif de sensibiliser les salariés aux réglementations et procédures internes applicables, leur permettant d'adopter une conduite éthique et intègre dans leurs relations d'affaires et de travail.

Ainsi, en 2014, environ 5 800 collaborateurs ont été formés sur le Code de Bonne Conduite et, entre 2013 et 2014, 6 100 sur le Manuel de Prévention de la Corruption.

bioMérieux a construit un programme de sensibilisation à la protection des données patients. En 2014, environ 1 300 collaborateurs ont suivi ce programme de formation.

Enfin, en 2014, plus de 3 800 collaborateurs ont reçu une formation en ligne sur les règles d'exportation.

10.3.4.2 Organisation

Le département Ethique et Conformité est organisé par région pour s'adapter à l'organisation du Groupe. Outre le Responsable Global de la Conformité, il est composé d'un Responsable de la Conformité pour chacune des 3 régions, ainsi qu'un Responsable des données personnelles pour le monde et une Responsable des formations pour le monde. Les principes éthiques de la Société s'étendent partout où bioMérieux opère. Pour cette raison, des équipes-relais ont été établies sur chacun des sites et ont pour responsabilité d'assurer localement la diffusion et l'application des fondements éthiques et conformité du Programme. Ces équipes s'assurent également que les directives internes Groupe, ainsi que les lois et procédures locales, sont appliquées.

Chaque site a sa propre Equipe Conformité Locale (ECL) qui comprend *a minima* le dirigeant de la filiale ou le directeur de site. Un coordinateur de formation et un contact en charge des données personnelles sont également membres des ECL.

Un comité Ethique et Conformité a également été créé, sous la présidence du Responsable Global de la Conformité, avec des représentants de différentes fonctions globales du Groupe. Le rôle principal du Comité est d'assister l'équipe Ethique et Conformité dans la définition du programme, son déploiement et son adéquation avec les risques identifiés. Il se réunit tous les trimestres.

10.3.4.2 Alerte professionnelle

Afin que les collaborateurs puissent s'exprimer et remonter des situations d'alerte, des structures d'écoute et de conseil ont été mises en place.

Tout salarié qui serait confronté à un manquement relatif au Code de Bonne Conduite doit en premier lieu faire appel à sa ligne managériale ou hiérarchique. Il peut également contacter la Direction des Ressources Humaines, le Département Juridique ou le Département Ethique et Conformité.

Une ligne éthique se déploie progressivement dans l'ensemble des pays où bioMérieux est présent. En place aux Etats-Unis depuis 2007, elle est actuellement déployée progressivement dans le reste du monde et notamment en Europe où il convient de prendre en compte la Directive européenne de protection des données à caractère personnel.

La Société ne tolère aucune menace ou représailles contre un collaborateur ayant fait en toute bonne foi une déclaration, refusé de violer la loi ou participé à une investigation.

10.3.5 Référentiel

Périmètre de calcul des indicateurs chiffrés

Le périmètre correspond à celui du Groupe bioMérieux, à l'exception des petites sociétés françaises Advencis et CEERAM, acquises en fin d'année 2014. La société BioFire figure dans les indicateurs chiffrés à compter de 2014, année de son acquisition.

Collecte et consolidation des données

Santé et Sécurité

Les données Santé et Sécurité sont collectées mensuellement, et les données environnementales semestriellement auprès des représentants HSE des entités de la Société. Elles sont consolidées par l'équipe HSE Corporate.

En matière de Santé et Sécurité au travail, toutes les données consolidées sont en ligne avec les réglementations d'enregistrement des accidents du travail et maladies professionnelles de chaque pays concerné.

Ce reporting couvre toutes les entités dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés « Equivalent Temps Plein », à l'exception de la filiale du Japon.

Définition et mode de calcul des indicateurs

Les indicateurs de Santé, Sécurité et Environnement sont calculés, de façon unique, selon une méthode définie dans le « Programme de Reporting Corporate sur les indicateurs de Santé Sécurité et Environnement ».

A compter du 31 décembre 2014, l'effectif total du Groupe inclut les salariés équivalent temps plein ainsi que les intérimaires.

Santé et Sécurité

- Nombre d'accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents survenus sur le lieu de travail ayant occasionné un arrêt de travail de plus d'un jour (le jour de la survenance de l'accident n'est pas compté comme un jour d'arrêt). Sont recensés les accidents survenus à des employés de la Société comme ceux survenus à des employés avec un contrat de travail en intérim.
- Nombre de jours perdus : nombre de jours perdus suite à un accident de travail ayant causé un arrêt de travail. Le jour de la survenance de l'accident n'est pas comptabilisé dans le nombre de jours perdus.
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.
- Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux : nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées
- Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées.
- Nombre de maladies professionnelles : une maladie professionnelle est la conséquence de l'exposition, plus ou moins prolongée, à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession.
- Sécurité – référentiel utilisé pour les indicateurs : définitions de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie française, correspondant également à la résolution adoptée par la seizième Conférence internationale des statisticiens du travail concernant la présentation des statistiques des lésions professionnelles.

Environnement

Indicateurs concernant l'eau :

Consommation totale d'eau (milliers de m³).

- L'indicateur de performance suivi est la consommation d'eau totale des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en m³ par million d'euros).

Indicateurs concernant l'énergie :

Consommation totale d'énergie (GWh).

Consommation d'énergie de source renouvelable (GWh).

- L'indicateur de performance suivi est la consommation d'énergie totale (toutes sources d'énergies confondues) des différentes entités de la Société rapportée aux ventes de cette dernière (en MWh / million d'euros).

Indicateurs concernant les déchets :

Quantité totale de déchets produits (tonnes).

- Déchets dangereux : quantité totale de déchets dangereux produits (tonnes). Un déchet dangereux est un déchet présentant une ou plusieurs propriété(s) dangereuse(s) pour la santé ou l'environnement et qui nécessite un traitement particulier. Cette catégorie comprend par exemple les

déchets chimiques, les déchets à risque infectieux, ou encore les déchets d'équipements électriques et électroniques.

- Taux de valorisation (matière ou énergétique) : l'indicateur suivi est le ratio, exprimé en pourcentage, du poids total de déchets recyclés ou incinérés avec récupération d'énergie rapporté au poids total de déchets.

Indicateurs concernant les émissions :

- Emissions de gaz à effet de serre directes et émissions indirectes associées à l'énergie, émissions liées au transport aval des marchandises, émissions générées par les déplacements professionnels et domicile-travail, exprimées en milliers de tonnes équivalent CO₂.

La méthode utilisée pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre est la méthode Bilan Carbone[®] version V7 (version de juillet 2013).

11 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les activités de recherche et développement de la Société comprennent :

- un pôle développement (des réactifs, des consommables, des instruments et logiciels associés) géré par chacune des unités, Clinique et Industrie ;
- une fonction « Innovation », transversale au sein de la Société, a été créée pour piloter les activités de recherche en matière de technologie. Elle a pour mission de détecter les opportunités technologiques et d'évaluer les plus pertinentes aux plans technique, médical et commercial ;
- en outre, les activités de recherche de biomarqueurs sont pilotées par la fonction « Affaires médicales ».

Au 31 décembre 2014, les dépenses de recherche et développement de bioMérieux SA se sont élevées à 121,9 millions d'euros consacrées principalement au développement de nouvelles plateformes et de leur menu de tests.

Une présentation des activités de recherche et développement du Groupe figure dans le rapport de gestion consolidé.

12 INFORMATIONS CONCERNANT LES OFFRES PUBLIQUES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations complémentaires suivantes susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Répartition du capital et des droits de vote: cf. § 18.1 et 18.2 du document de référence.
- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions : cf. § 21.2.7 du document de référence.
- En outre, il n'existe aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société.
- Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

Il existe un fonds commun de placement mis en place lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés de bioMérieux suite à son introduction en bourse, dénommé « OPUS Classic ».

- Pouvoirs du Conseil d'administration pour le rachat d'actions : l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2014 a consenti au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour lancer un programme de rachat d'actions, d'en déterminer les modalités et de mettre en œuvre cette autorisation aux seules fins :
 - d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement ;
 - de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
 - de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
 - de procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'action.

En particulier, le Conseil d'administration est autorisé à procéder à l'achat pour la Société de ses propres actions dans la limite légale de 10 % de son capital, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales.

- Délégations de compétence et de pouvoirs

Le tableau des délégations de compétence et de pouvoirs consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration concernant les émissions d'actions figure au § 21.1.5 du document de référence.

L'assemblée générale du 28 mai 2014 a autorisé le Conseil d'administration à utiliser ces délégations en période d'offre publique.

- Droit de vote

L'article 20 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom d'un même titulaire.

- Indemnités de départ du Président Directeur Général dues en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie (cf. § 15.1 du document de référence).
- Clauses de changement de contrôle

Certains contrats auxquels la Société est partie sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin dans le cas d'un changement de contrôle. Le tableau ci-dessous reprend la liste des principaux contrats concernés.

Nature du contrat	Cocontractant	Objet
Contrat de prêt	• 8 banques	• Prêt syndiqué d'un montant de 350 millions d'euros, à
Emprunt obligataire	Public	Emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros à échéance octobre 2020
Contrat de licence	Roche Diagnostics	NT-pro-BNP
Contrat de licence	Université Paul Sabatier/ Pr. Serre	Filaggrine
Contrat de licence	Wellcome Trust Limited	B-Raf genetic mutations associated with cancer

bioMérieux n'a pas connaissance d'autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur ses titres, tels que listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

13 CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce est mis en ligne sur le site de la Société : www.biomerieux-finance.com, et nous le tenons par ailleurs à votre disposition.

14 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance lors de l'Assemblée générale 2015.

15 SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de Commissaires aux comptes titulaires et de Commissaires aux comptes suppléants n'arrive à échéance lors de l'Assemblée générale 2015

16 ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE/PERSPECTIVES D'AVENIR

16.1 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

En février 2015, bioMérieux a reçu une lettre d'injonction de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé (ANSM) relative à son site de Craponne, suite à une inspection de l'ANSM qui a eu lieu fin septembre. Le site de Craponne regroupe des unités de production de milieux de culture (boîtes de Petri, tubes et flacons, milieux déshydratés). Cette lettre d'injonction enjoint bioMérieux à réaliser dans un délai de 12 mois l'ensemble des travaux nécessaires à la remise en conformité des zones de production dans lesquelles l'ANSM a noté des écarts et des remarques. bioMérieux met en place les moyens nécessaires pour se conformer à cette injonction : le plan d'action nécessaire est en cours de déploiement sur ce site. A ce jour, le site de Craponne travaille selon ses capacités normales et les produits qui y sont fabriqués répondent aux normes qualité de commercialisation.

16.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2015, la Société continuera la mise en œuvre de sa feuille de route 2012-2015.

Les perspectives du Groupe sont détaillées dans le rapport de gestion consolidé.

17 FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques sont repris en Annexe 4.

18 RAPPORT SUR LES OPERATIONS DE RACHAT D' ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Les Assemblées générales mixtes du 29 mai 2013 et du 28 mai 2014 ont autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Aux termes de ces autorisations, l'acquisition, la cession et le transfert des actions de la Société peuvent être effectués par tous moyens et notamment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, sur le marché ou hors marché, à l'exclusion de la vente d'options de vente, sauf en cas d'échange dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme pouvant être effectuée par négociation de blocs n'est pas limitée et peut représenter la totalité du programme, dans la limite de détention de 10 % du capital.

Conformément à ces autorisations, la Société peut acheter ses actions en fonction des situations de marché en vue de (i) assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF, (ii) remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, (iii) conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, (iv) procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions.

Conformément à la septième résolution de l'Assemblée générale mixte du 28 mai 2014, le Conseil d'administration est également autorisé, à réduire le capital social par annulation de tout ou partie des actions acquises au titre du programme de rachat d'actions.

Au 31 décembre 2014, la Société détenait 5 320 actions, soit 0,01 % du capital.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014 dans le cadre du contrat de liquidité

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales mixtes du 29 mai 2013 et du 28 mai 2014, ainsi que des programmes consécutifs de rachat de titres, et en exécution du contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF conclu avec la Société, la société Kepler Cheuvreux, agissant en qualité de prestataire de services d'investissement, a procédé, au cours de la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, aux opérations suivantes :

Nombre d'actions achetées	404 727
Cours moyen des achats	80,79 €
Nombre d'actions vendues	410 288
Cours moyen des ventes	80,58 €
Frais de négociations	0
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2014	4 339
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	350 548 €
Valeur d'inventaire au 31 décembre 2014	372 052 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Régulation du cours
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,01 %

Les actions ainsi acquises par la société Kepler Cheuvreux l'ont exclusivement été pour répondre à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014 dans le cadre d'un contrat de mandat conclu avec la société Natixis dans l'unique objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés de la Société ou des sociétés de son Groupe, conformément aux autorisations données par l'Assemblée générale

Nombre d'actions achetées	5 000
Cours moyens des achats	82,87 €
Nombre d'actions vendues	0
Cours moyen des ventes	/
Nombre d'actions propres au 31 décembre 2014	981
Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat	81 295 €
• Valeur d'inventaire au 31 décembre 2014	81 730 €
Valeur nominale des actions	/
Motif des opérations	Remise d'actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution gratuite d'actions aux salariés
Part du capital représentée par les actions propres à la clôture	0,00 %

Utilisation de produits dérivés

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date de dépôt du présent document de référence.

Pour votre information, le cours de l'action bioMérieux était de 76,27 euros à la clôture de l'exercice précédent, le 31 décembre 2013, et de 85,74 euros à la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2014.

Sur la plateforme d'échange NYSE Euronext, la liquidité moyenne du titre a été la suivante au cours de l'année 2014 (Source : NYSE Euronext) :

-	Cours moyen de clôture	80,083 euros
-	Volume moyen mensuel	510 343 titres
-	Journée de transaction moyenne	1 920 000 euros environ.

19 CONCLUSION

Nous vous demandons de donner acte à vos administrateurs des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil et de donner quitus à chacun de vos administrateurs pour l'exercice considéré.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	Exercice 31/12/2014	Exercice 31/12/2013	Exercice 31/12/2012	Exercice 31/12/2011	Exercice 31/12/2010
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370	12 029 370
Nombre des actions ordinaires existantes	39 453 740	39 453 740	39 453 740	39 453 740	39 453 740
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	901 590 987	880 986 860	782 568 044	743 409 495	729 767 174
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	95 469 356	169 316 060	195 495 032	148 891 076	215 560 896
Impôts sur les bénéficiaires	-13 187 405	-6 561 154	-13 233 445	-1 092 020	6 153 827
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	608 004	4 123 346
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	65 214 395	109 668 415	162 212 781	103 474 961	150 257 615
Résultat distribué ^(a)	39 453 740	38 664 665	38 664 665	38 664 665	38 664 665
Distribution exceptionnelle prélevée sur la réserve	0	0	0	0	0
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	2,74	4,46	5,29	3,79	5,20
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,65	2,78	4,11	2,62	3,81
Dividende attribué à chaque action ^(b)	1,00	0,98	0,98	0,98	0,98
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 427	3 047	2 860	2 725	2 710
Montant de la masse salariale de l'exercice	170 319 174	167 535 748	145 946 062	136 681 136	129 576 098
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	78 084 404	78 937 503	69 933 181	64 664 749	63 655 867

(a) Sous réserve du dividende non versé aux actions propres détenues au moment de la mise en paiement.

(b) Le dividende unitaire pour les distributions exceptionnelles n'est pas mentionné dans ce tableau.

ANNEXE 2

COMPTES SOCIAUX RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

ANNEXE 3

TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

La majorité des délégations présentées dans le tableau ci-dessous arrivent à l'échéance lors de l'Assemblée générale de mai 2015. Elles seront soumises au vote des actionnaires pour renouvellement.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité

Titres concernés	Date et durée de l'autorisation	Montant nominal maximal d'augmentation de capital	Montant utilisé et décision d'utilisation
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	AG 29 mai 2013 38 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2016	0,95 % du capital (au jour de l'Assemblée)	46 700 actions ^(a) (0,12 % du capital)
Emission avec droit préférentiel Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	4 210 280 euros (environ 35 % du capital à la date de l'AG 29 mai 2013) dont 500 millions d'euros au maximum pour les valeurs mobilières représentatives de créances	Non utilisé
Emission sans droit préférentiel Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ou de valeurs mobilières	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	4 210 280 euros (environ 35 % du capital à la date de l'AG 29 mai 2013) ^(b) dont 500 millions d'euros au maximum pour les valeurs mobilières représentatives de créances ^(c)	Non utilisé
Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	20 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation) ^(b) dont 500 millions d'euros au maximum pour les valeurs mobilières représentatives de créances ^(c)	Non utilisé
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	4 210 280 euros ^(b) (environ 35 % du capital à la date de l'AG 29 mai 2013)	Non utilisé
Augmentation du nombre d'actions en cas d'augmentation de capital	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	15 % de l'émission initiale décidée dans le cadre des délégations consenties à hauteur de 35 % du capital social	Non utilisé
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'apports en nature consentis à la Société	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	10 % du capital (au jour de la mise en œuvre de la délégation) ^(b)	Non utilisé
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au PEE	AG 29 mai 2013 26 mois, soit jusqu'au 29 juillet 2015	601 468 € (environ 5 % du capital à la date de l'AG 29 mai 2013)	Non utilisé

^(a) Conseils d'administration des 29 mai, 30 août et 17 décembre 2013 ainsi que des 28 mai et 2 septembre 2014 .

^(b) Ce pourcentage/montant vient s'imputer sur le montant total d'augmentation de capital autorisé de 35 %.

^(c) Ce montant vient s'imputer sur l'enveloppe totale d'augmentation de capital des valeurs mobilières représentatives de créances de 500 millions d'euros.

L'Assemblée générale du 28 mai 2014 a autorisé l'utilisation des délégations visées dans le tableau récapitulatif, en période d'offre publique sur les titres de la Société et ce, pour une durée de 18 mois, à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 28 novembre 2015.

ANNEXE 4

FACTEURS DE RISQUES

Un certain nombre de facteurs importants peuvent impliquer que les résultats de la Société diffèrent significativement de ceux qui sont envisagés dans les déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne ses objectifs stratégiques, et ses cibles de croissance et de rentabilité.

1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE ET AUX OPERATIONS DE BIOMERIEUX

1.1 Risque d'insuccès des projets de recherche et développement et des nouveaux produits

La Société pourrait ne pas percevoir les fruits de ses investissements en recherche et développement en cas d'échec technique ou industriel, si les produits développés ne recevaient pas les autorisations réglementaires nécessaires ou s'ils ne rencontraient pas le succès commercial attendu.

La Société investit des montants très importants dans la recherche et le développement de produits (systèmes, instruments, réactifs, logiciels, services, etc.) pour rester compétitive. Au démarrage d'un projet de R&D, il n'est pas certain que le produit en développement soit commercialement lancé. Il est également possible que bioMérieux n'investisse pas dans les technologies les plus prometteuses ou dans les biomarqueurs qui s'imposeront et qu'ainsi, elle ne puisse pas lancer de nouveaux produits ou construire un portefeuille solide de produits lui permettant de répondre aux besoins des clients. En outre, des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou commerciales concernant ces produits pourraient avoir un impact sur la croissance et la rentabilité de la Société. En particulier :

- les équipes de recherche et développement pourraient ne pas parvenir à développer les nouveaux produits nécessaires aux objectifs stratégiques de l'entreprise, tant pour la conquête de nouveaux marchés que pour le maintien des débouchés actuels. En particulier, le développement de nouveaux systèmes de diagnostic, qui nécessite le développement conjoint d'une plateforme, de réactifs et de logiciels, étant particulièrement complexe, la Société pourrait ne pas aboutir à la solution attendue et être amenée à abandonner certains développements, ou à les retarder ;
- le co-développement avec d'autres partenaires technologiques de produits importants pour la croissance de la Société pourrait s'avérer plus difficile qu'escompté, tant pour les motifs explicités ci-dessus qu'en raison de possibles désaccords entre les partenaires (cf. § 1.8), et les lancements correspondants pourraient être retardés ou abandonnés ;
- le lancement des nouveaux produits pourrait nécessiter des investissements plus importants que ceux prévus par la Société, tant en recherche et développement qu'en marketing, en production, en force de vente et supports commerciaux, en placement et en entretien des instruments et en formation des clients ;
- il pourrait s'avérer trop coûteux ou difficile de fabriquer certains nouveaux instruments ou réactifs à une échelle industrielle, ou de trouver les approvisionnements nécessaires à leur fabrication et à leur mise sur le marché ;
- la commercialisation de certains produits pourrait être empêchée ou plus coûteuse que prévu, notamment en raison de l'existence de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers ;
- des difficultés techniques, industrielles, réglementaires ou de propriété intellectuelle pourraient retarder le lancement commercial des menus de réactifs, et porter atteinte au succès commercial des systèmes proposés ;
- les nouveaux produits pourraient ne pas répondre suffisamment aux besoins du marché ;
- ils pourraient n'être adoptés par les laboratoires et la communauté médicale qu'après un délai plus long que prévu, retardant l'impact positif sur la croissance des ventes et la rentabilité des programmes ;
- les produits et systèmes développés par la Société pourraient présenter des défauts susceptibles d'en retarder la commercialisation, d'en affecter le succès commercial ou de mettre à la charge de la Société des frais supplémentaires pour remédier à ces défauts et/ou pour indemniser les clients ;

- les concurrents de la Société pourraient développer des produits plus efficaces ou qui, pour d'autres raisons, seraient mieux adaptés à la demande du marché. En particulier, certains tests IVD basés sur des biomarqueurs innovants pourraient rendre obsolètes certains réactifs de la Société en cours de développement ou déjà commercialisés et ce, avant même que celle-ci n'ait pu couvrir les frais qu'elle avait engagés dans le cadre de la recherche, du développement et de la commercialisation de ces nouveaux produits ;
- l'offre « Lab Efficiency » pour l'automatisation et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des laboratoires de microbiologie clinique, pourrait s'avérer non pertinente pour certains clients ou sur certains marchés. De plus, le développement et la commercialisation de chaînes complètement intégrées d'instruments pourraient s'avérer plus complexes et plus coûteux qu'anticipés ;
- la Société a lancé et continue d'élargir son offre de services « bioMérieux Performance Solutions™ » en proposant notamment des prestations pour aider ses clients à former leur personnel, préparer leur accréditation et optimiser l'efficacité de leur laboratoire. Cette nouvelle activité nécessite le recrutement de nouvelles compétences. La Société ne peut être certaine du succès commercial et financier de cette offre ;
- la médecine personnalisée est un facteur de croissance à long terme du diagnostic *in vitro*. La Société s'y prépare depuis plusieurs années via des accords de partenariat avec des sociétés pharmaceutiques et sa participation dans bioTheranostics. Néanmoins, la médecine personnalisée pourrait connaître un développement moins rapide que prévu dans le domaine des maladies infectieuses, le cœur de métier de la Société, ou nécessiter des moyens de R&D et commerciaux plus importants que ceux initialement envisagés. En outre, la validité médicale des biomarqueurs et des tests pourrait s'avérer plus difficile à démontrer, les changements nécessaires dans la pratique médicale pourraient ne pas être adoptés par les professionnels de la santé selon le rythme voulu, et les organismes réglementaires et de remboursement pourraient insuffisamment valoriser l'innovation associée.

Il existe donc un risque significatif que la Société abandonne un projet de R&D pour lequel des moyens humains et financiers importants auront été investis, et ce, même lors d'une étape de développement proche de la date de commercialisation.

Gestion du risque : La Société porte une attention particulière à la sélection et à l'avancement de ses projets de R&D. Elle s'est notamment dotée d'un Comité Stratégique tel que décrit dans le Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne (cf. Annexe 5). En outre, elle est organisée en deux unités (clinique et industrielle) afin de renforcer les liens entre R&D et marketing. Enfin, la Société dispose d'un département Innovation et a créé un poste de « Chief Medical Officer » afin de développer le portefeuille technologique et biologique et de mieux en asseoir la valeur ajoutée médicale.

1.2 Risque d'émergence de technologies concurrentes

La Société pourrait être confrontée à l'émergence de nouvelles techniques de diagnostic susceptibles de remettre en cause tout ou partie de certains de ses produits.

Le diagnostic *in vitro* est un secteur fortement innovant où l'émergence de nouvelles technologies est source de risques et d'opportunités. Parmi les technologies commercialisées par la Société, certaines qui sont actuellement complémentaires pourraient devenir concurrentes. Par ailleurs, certaines technologies actuellement utilisées par la Société peuvent être menacées par des technologies plus performantes. En particulier, l'utilisation de la spectrométrie de masse pourrait s'accélérer et s'étendre à de nouveaux territoires et domaines ; de nouvelles innovations pourraient émerger, comme l'application de techniques spectroscopiques (fluorescence, Raman, etc.) ou d'autres techniques de spectrométrie de masse (LC-ESI-MS/MS, etc.), ou l'application du séquençage génique pour l'identification des agents pathogènes infectieux, la détermination de leur virulence ou de leur résistance, ou pour le dosage de molécules spécifiques. En outre, certains progrès techniques pourraient permettre de réaliser l'identification des microorganismes et leur test de résistance aux antibiotiques sans culture préalable de l'échantillon : permettant des résultats très rapides, ces nouvelles solutions de diagnostic pourraient concurrencer l'offre actuelle de la Société.

Certaines de ces innovations technologiques impliquent la commercialisation d'instruments plus coûteux que ceux mis en œuvre par les techniques traditionnelles. Ces nouvelles technologies peuvent se caractériser par une consommation de réactifs moindre, voire nulle. En particulier, les techniques de spectrométrie de masse pourraient continuer de se développer, ce qui pourrait impliquer une moins grande récurrence du chiffre d'affaires, les ventes de réactifs n'étant que partiellement remplacées par des ventes de consommables et de services associés.

En outre, la Société pourrait ne pas parvenir à évaluer correctement les opportunités technologiques, médicales et commerciales que pourraient offrir ces nouvelles technologies, et potentiellement être distancée par la concurrence.

Gestion du risque : La Société dispose d'un département dédié à la veille technologique pour détecter l'émergence de nouvelles technologies et anticiper leur potentiel et leur rapidité d'adoption par les laboratoires. Elle a ainsi développé une solution de spectrométrie de masse intégrée à sa plateforme VITEK® (cf. § 6.1.3.2.1 du document de référence). Elle complète plus avant son activité par ses acquisitions (par exemple : acquisition de la banque de données microbienne pour l'identification des bactéries, de la société berlinoise AnagnosTec) et en renforçant son offre de services notamment avec bioMérieux Performance Solutions™. Elle a mis en place un Département « Innovation » pour détecter et évaluer les nouvelles technologies les plus pertinentes aux plans technique, stratégique, médical et commercial, avec l'appui du « Chief Medical Officer ». En outre, elle a signé en novembre 2014 un accord avec Illumina dans le domaine du séquençage et cette collaboration est une première étape qui pourrait lui permettre de déterminer les opportunités et domaines d'application que cette technologie pourrait apporter au diagnostic des maladies infectieuses (cf. § 5.1.5 du document de référence).

1.3 Risques liés à la concurrence

La Société pourrait ne pas être en mesure de faire face de façon efficace à la concurrence.

Selon ses propres estimations, la Société occupe le dixième rang mondial du marché du diagnostic *in vitro* en termes de chiffre d'affaires. Ce marché est en évolution et la concurrence s'intensifie entre les différents acteurs, y compris sur certains marchés où la Société est encore peu présente comme les laboratoires décentralisés (POCT).

Les concurrents de la Société comprennent de grandes sociétés internationales telles que Roche, Abbott et Danaher, dont la taille, l'expérience, les ressources en capitaux et la part de marché dépassent largement celles de la Société, leur permettant d'investir plus largement dans la recherche et le développement ou dans les activités de marketing et/ou d'offrir des prix plus compétitifs en raison d'économies d'échelle supérieures. En outre, depuis quelques années, des concurrents plus spécialisés émergent sur des marchés stratégiques pour la Société (cf. § 6.2.2 du document de référence). Enfin, de nouveaux concurrents issus des pays émergents (Chine et Inde en particulier) pourraient se développer et proposer des produits beaucoup moins chers que ceux du Groupe.

Dans ce contexte, la Société ne peut pas être certaine que ses produits :

- pourront concurrencer de façon durable les produits commercialisés par ses concurrents ;
- lui permettront d'acquérir ou de conserver des parts de marché significatives ainsi qu'une notoriété équivalente à celle de concurrents mieux implantés ;
- pourront résister suffisamment rapidement à l'émergence de nouvelles technologies et aux avancées scientifiques dont la Société est dépendante (cf. § précédent).

Une part de l'activité de la Société s'opère sur des marchés publics où elle bénéficie d'appels d'offres, parfois importants, qui pourraient ne pas être conservés ou renouvelés, pesant ainsi sur son niveau d'activité et son développement.

En outre, l'activité de la Société dépend de certains produits dont la dynamique de croissance pourrait être affectée par le développement d'offres concurrentes. En particulier, le test VIDAS® B.R.A.H.M.S. PCT™ (cf. § 6.1.3.2.2 du document de référence) est le premier paramètre de bioMérieux : en croissance très rapide, son chiffre d'affaires a atteint 103 millions d'euros en 2014. La Société se prépare à une éventuelle intensification de la concurrence à compter de 2016, et travaille, à ce titre, à étendre les indications diagnostiques de ce marqueur et à enrichir son menu de tests VIDAS® à forte valeur médicale pour les applications d'urgence.

Gestion du risque : La Société s'est dotée d'un Comité Stratégique tel que décrit dans le Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne (cf. Annexe 5). En outre, elle dispose d'un département dédié à la veille concurrentielle. En parallèle, son Unité Clinique, avec l'appui du « Chief Medical Officer » développe des essais cliniques afin d'étendre l'utilisation éventuelle de ses tests à d'autres champs d'application. Enfin, elle dispose d'un département « Business Development » en contact avec les sociétés du secteur susceptibles d'identifier de nouveaux biomarqueurs innovants afin de pouvoir enrichir son pipeline de tests, notamment grâce à des accords de licence.

1.4 Risques liés aux activités internationales

La Société est exposée à certains risques liés au caractère international de ses activités.

La Société exerce ses activités dans le monde entier. Ainsi, les risques encourus par la Société propres aux activités internationales sont nombreux, notamment :

- les risques liés aux changements inattendus ou aux défauts d'harmonisation en matière de réglementation, particulièrement commerciale ou fiscale (notamment en matière de prix de transfert et de refacturation de services) ;
- les risques liés au non-paiement des créances, publiques comme privées, et aux limitations concernant le rapatriement des bénéfices ou des actifs détenus à l'étranger ;
- les risques liés aux variations des taux de change (voir note 27.1 de l'annexe aux comptes consolidés et paragraphe sur les pays émergents inclus dans § 1.6 ci-après) ;
- les risques liés à la protection inégale des droits de propriété intellectuelle dans les différents pays ;
- les risques liés aux changements politiques ou économiques affectant une région ou un pays donné, notamment au Moyen-Orient, en Turquie et en Afrique ;
- les risques liés à la complexité des processus de décisions au niveau du Groupe ;
- les risques liés à l'accroissement des difficultés pour recruter du personnel à l'étranger, y gérer des entités commerciales ou industrielles, et y sélectionner des distributeurs ;
- les risques liés à la mise en place et au fonctionnement centralisé des centres de services partagés en Europe et en Amérique latine ;
- les risques liés à la survenance de nouvelles réglementations relatives au contrôle des exportations à l'encontre de pays dans lesquels sont basés certains clients du Groupe, à toute déviation éventuelle par rapport aux réglementations relatives aux pays dans lesquels le Groupe opère, ces réglementations étant généralement spécifiques, évolutives et complexes (notamment en Europe, aux Etats-Unis et en Chine) ;
- les risques liés à la gestion du réseau de distributeurs externes ;
- les risques liés au non-respect des principes de la Société décrits dans le « Code de bonne conduite » concernant la conduite des affaires et les conditions de travail et d'embauche des salariés ;
- les risques liés à la distribution des produits dans le monde entier et à la permanence des moyens de transport ;
- les risques liés aux catastrophes naturelles.

La réalisation de ces risques pourrait peser sur le développement de l'activité de la Société, sa rentabilité et son besoin en fonds de roulement d'exploitation, notamment par la comptabilisation de pertes de change importantes, l'accroissement des délais d'encaissement clients et par l'augmentation de ses stocks. Elle peut aussi entraîner la comptabilisation de charges importantes (dépréciation, redressements, amendes, pénalités, etc.), et serait donc susceptible d'avoir une incidence défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

Gestion du risque : La Société bénéficie d'un mix géographique diversifié. Elle a déployé une organisation régionale lui permettant de prendre ses décisions au plus proche des centres opérationnels et d'adapter sa politique commerciale à l'environnement économique de chacun des pays dans lesquels elle opère. En outre, son département Affaires Réglementaires lui permet de veiller au respect des obligations et réglementations en vigueur (cf. § 6.3 du document de référence). En parallèle, son département « Export Compliance » veille au respect des obligations et réglementations liées aux contrôles des exportations. Enfin, elle dispose d'un programme Compliance décliné dans chaque région dont la finalité est, notamment de veiller à la conformité aux lois applicables (corruption, contrôle des exportations, pratiques anti-concurrentielles) et au respect de l'éthique décrite dans le « Code de bonne conduite », et qui inclut un programme de formation correspondant au sein du Groupe.

1.5 Risques liés aux prix et aux remboursements

Les incertitudes pesant sur les remboursements des examens de diagnostic *in vitro* et sur d'éventuelles réformes des systèmes d'assurance maladie peuvent affecter les clients de la Société et, indirectement, la Société elle-même.

Le succès commercial des produits de la Société dépend, notamment, du niveau du remboursement par les organismes d'assurance maladie privés ou publics du prix des analyses pratiquées par les clients de la Société.

La décision des organismes d'assurance maladie, privés ou publics, de limiter ou de supprimer le remboursement de certains examens de diagnostic, notamment dans le cadre de mesures d'austérité prises par certains gouvernements, pourrait affecter de façon significative la demande pour les produits correspondants de la Société et/ou le prix que la Société pourrait facturer à ses clients. De la même façon, dans certains pays, le prix d'un examen de diagnostic est déterminé par les autorités publiques qui ont ainsi une influence directe sur la capacité du client de payer le prix des produits.

Les organismes d'assurance maladie pourraient ne pas suffisamment valoriser les bénéfices attachés à certains diagnostics utilisant les produits de la Société, notamment les produits à forte valeur médicale, et définir un niveau de remboursement insuffisant.

Aux Etats-Unis, la réforme en cours du système de santé, dont il est notamment escompté qu'elle rende solvable la demande d'une partie de la population qui ne dispose pas aujourd'hui d'une couverture sociale suffisante, pourrait ne pas se traduire par une augmentation de la demande dans les délais attendus alors même que la taxe sur les produits de diagnostic, mise en place dans le cadre de cette réforme, affecte les comptes du Groupe depuis 2013 et que les niveaux de remboursement des tests pratiqués par les clients du Groupe aux Etats-Unis pourraient baisser.

Gestion du risque : La Société dispose d'un service Affaires Réglementaires en charge de déposer et défendre les dossiers d'approbation des nouveaux produits et d'en définir la valeur médicale associée. Elle réalise également, dans certains cas, des études démontrant le gain économique créé par l'utilisation de ses produits. En outre, au début de chaque année, la Société s'efforce d'augmenter ses tarifs commerciaux.

1.6 Risques liés aux modifications de l'environnement économique

Environnement économique

L'activité de la Société peut être affectée par la dégradation de l'environnement économique global et/ou une croissance moindre qu'anticipé du marché du diagnostic *in vitro*. Par exemple, certains pays émergents voient leur environnement économique se tendre, leur devise locale se déprécier par rapport à l'euro et leur économie subir une forte inflation des prix locaux.

En outre, la demande de ces pays peut également être soumise à des tensions géopolitiques importantes, comme par exemple au Moyen-Orient à compter du 2^{ème} semestre 2014 ou dans certains pays d'Europe de l'Est.

Enfin, des mesures protectionnistes ou des barrières réglementaires pourraient y être décidées, notamment pour favoriser l'émergence d'une concurrence locale.

La Société pourrait ne pas être en mesure d'y adapter sa politique commerciale. Cela se traduirait par un développement moins rapide que prévu dans ces pays, ou par la constatation d'effets négatifs de change sur son chiffre d'affaires reporté en euros, qui affecteraient également son résultat opérationnel courant, le Groupe ayant souvent dans ces pays une part limitée de ses dépenses dans la devise de facturation de ses produits et services.

Concentration de la base de clientèle

Un mouvement de concentration notamment en France (application de la « loi Bachelot »), et aux Etats-Unis est observé parmi les utilisateurs des produits de diagnostic *in vitro*, aboutissant à la création de plateaux techniques, traitant de plus gros volumes journaliers de tests. Dans certains domaines (les immunoessais en particulier), l'offre de la Société pourrait ne pas répondre aux besoins de ces plateaux techniques.

Pression accrue sur les prix

Ce mouvement de consolidation permet également aux clients de davantage peser sur les prix des produits. En particulier, aux Etats-Unis, les centrales d'achat des hôpitaux mènent une politique soutenue visant à réduire leurs prix d'achat. La pression sur les prix est accrue par l'arrivée de nouveaux acteurs désireux de gagner des parts de marché, ainsi que par l'application des politiques de santé publique, qui tendent généralement à restreindre le niveau des remboursements des produits et services médicaux fournis par les clients du Groupe (cf. § 1.5).

Cette pression accrue sur les prix pourrait ne pas permettre à la Société d'atteindre les objectifs de prix qu'elle s'est fixé pour ses solutions innovantes à forte valeur médicale.

La diminution des prix de vente pourrait avoir des répercussions sur le chiffre d'affaires et sur la rentabilité de la Société et serait donc susceptible d'avoir une incidence défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

Gestion du risque : La Société est diversifiée par produits, par technologies et par types de clients. De plus, elle bénéficie d'une présence géographique équilibrée. En outre, son effort d'innovation devrait lui permettre de lancer régulièrement de nouveaux produits en vue de répondre à l'évolution des besoins du marché. Le lancement d'une nouvelle offre de services pourrait aussi être un relais de croissance efficace à moyen terme. Enfin, en Europe du Sud, la Société mène une politique rigoureuse de gestion des encours clients.

1.7 Risques liés à la stratégie de business development

La Société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre sa stratégie d'acquisitions ou de concessions de technologies développées par des tiers, ou ne pas obtenir le renouvellement à leur échéance de droits nécessaires à certaines de ses activités.

Le développement de la Société repose en partie sur des acquisitions ciblées de sociétés de taille modeste ou des partenariats externes, lui permettant d'enrichir son portefeuille de technologies, son offre de produits ou ses positions mondiales. Cependant, la Société pourrait ne pas être en mesure de trouver ou de conserver les partenaires susceptibles de lui fournir les technologies, les droits, les produits et les accès géographiques dont elle pourrait avoir besoin.

La valorisation proposée pour certaines acquisitions ou les conditions demandées pour certaines licences peuvent constituer un frein à la conclusion ou au renouvellement des accords nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.

En outre, la mise en œuvre de certaines acquisitions pourrait être retardée par la complexité de la finalisation des accords, notamment lors de l'obtention des autorisations réglementaires.

L'impossibilité pour la Société de mettre en œuvre cet axe stratégique pourrait retarder son développement et/ou avoir une incidence significative sur la croissance de son chiffre d'affaires et sur sa situation financière. Les principales licences dont l'activité de la Société est dépendante, ainsi que leur date d'échéance, sont listées au § 6.4 du document de référence.

Gestion du risque : La Société s'est dotée d'un département de veille technologique et concurrentielle ainsi que d'une Direction du business development. Elle bénéficie de sa relativement petite taille qui lui confère une certaine flexibilité et rapidité dans l'exécution de ses décisions de business development.

La Société pourrait ne pas être en mesure d'intégrer efficacement les sociétés acquises.

La stratégie de bioMérieux prévoit la réalisation d'acquisitions ciblées. L'objectif de ces acquisitions est notamment de renforcer les positions commerciales de la Société, son portefeuille d'innovation et/ou son offre commerciale. En cas de difficultés d'intégration de ces sociétés, elle pourrait ne pas bénéficier, dans les délais escomptés, de l'ensemble des synergies chiffrées lors de l'acquisition.

Gestion du risque : Au fil des années, la Société a développé une large expérience de l'intégration de sociétés acquises. Pour toutes ses acquisitions récentes, la Société s'est dotée de groupes de projets dédiés rassemblant les compétences nécessaires.

La Société peut être amenée à prendre des participations minoritaires dans des sociétés avec lesquelles elle conclut des accords en matière de développement, de recherche, et de technologie ou qui investissent dans des sociétés de biotechnologie. Ces participations peuvent représenter un risque financier.

Ces sociétés de type biotech, listées au § 3.3.1.3 de l'annexe aux comptes sociaux, présentent un profil de risque plus élevé que celui de la Société. En cas de difficultés de ces sociétés, bioMérieux pourrait être contrainte de déprécier la valeur des titres qu'elle détient.

Gestion du risque : Avant d'investir, la Société fait une étude financière et commerciale de la cible. Après avoir investi, elle assure un suivi financier et peut, dans certains cas, participer au Conseil d'administration de ces sociétés.

1.8 Risque de dépendance vis-à-vis de partenaires

La Société, qui est dépendante de partenaires pour développer, fabriquer et commercialiser certains produits, pourrait être pénalisée par une mésentente sur la conduite des opérations.

La Société collabore avec d'autres partenaires :

- pour le développement de certains produits (comme, par exemple, le système d'immunoessais ultrasensibles avec Quanterix) ;
- pour la fabrication de certains produits (notamment les tests d'immunologie en microplaques en Chine avec la société Shanghai Kehua Bio-engineering Ltd au sein d'une coentreprise détenue à 60 %) ;
- pour la commercialisation de ses produits sur certains territoires. Par exemple, au Japon, les produits de la Société sont distribués par l'intermédiaire d'une coentreprise détenue à 66 % avec Sysmex ; en Chine, la Société commercialise ses produits par l'intermédiaire de distributeurs ; aux Etats-Unis, la Société fait appel à un tiers pour stocker et distribuer les réactifs qu'elle produit ou qu'elle achète à d'autres sociétés du Groupe pour leur commercialisation sur ce territoire.

Ces partenariats pourraient, en cas de mésentente entre les parties, s'avérer plus difficiles qu'escompté, avec le risque de retarder les lancements correspondants, de stopper des projets, d'affecter la fabrication ou la commercialisation des produits du Groupe et, corrélativement, d'impacter son chiffre d'affaires et son résultat opérationnel. En outre, toute défaillance de ces tiers ou tout arrêt de leur activité aurait des conséquences sur l'activité de la Société et son résultat opérationnel.

Gestion du risque : La Société s'efforce de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires. Les projets sont gérés par des comités de pilotage conjoints intégrant les équipes des deux partenaires. Aux Etats-Unis, la Société organise un suivi périodique de l'activité et de la santé financière du tiers responsable de la distribution.

1.9 Risque de dépendance vis-à-vis de certains cadres

Le succès de la Société dépend en grande partie de certaines personnes clés, telles que des cadres dirigeants ou scientifiques. La perte de ces cadres, notamment au profit de concurrents, ou l'incapacité d'en embaucher de nouveaux pourrait nuire à la compétitivité de la Société et compromettre sa capacité à atteindre ses objectifs. En outre, l'expansion de la Société dans des secteurs et des activités exigeant une expérience et des ressources supplémentaires (telles que la recherche et développement, la commercialisation et les autorisations réglementaires) pourrait rendre nécessaire le recrutement de nouveaux cadres dirigeants et scientifiques. La Société pourrait ne pas avoir la possibilité d'attirer ou de conserver les cadres dirigeants et les scientifiques nécessaires.

Gestion du risque : La Société attache une importance particulière au recrutement et au développement de ses collaborateurs. Elle a notamment mis en place des programmes de mobilité interne et de formation (cf. § 10.1.7 du présent rapport de gestion). Elle s'efforce d'offrir des packages de rémunérations raisonnablement compétitifs. Le Comité de Direction conduit chaque année une revue des plans de succession des principaux cadres dirigeants du Groupe, qui est partagée avec le Comité des Ressources Humaines, Nominations et Rémunérations.

1.10 Risque de dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs

La Société est dépendante de certains fournisseurs, dont certains sont exclusifs. Sa rentabilité, voire sa capacité à produire, pourraient être affectées en cas de mésentente ou s'ils étaient défectueux.

A contrario, certains fournisseurs sont étroitement dépendants des relations commerciales qu'ils entretiennent avec la Société, ce qui pourrait rendre coûteuse l'arrêt desdites relations.

La Société pourrait perdre les droits d'exclusivité conclus avec certains de ses fournisseurs clés au bénéfice éventuel de concurrents. Cela pourrait affecter sa position concurrentielle et peser sur son chiffre d'affaires et sa croissance.

Certains composants des produits de la Société pourraient devenir obsolètes. Cela pourrait obliger la Société à constituer des stocks supplémentaires de ces composants, s'ils ne devaient plus être maintenus par les fournisseurs, voire à redévelopper certains instruments ou certaines de leurs parties.

La Société a recours à un vaste réseau de fournisseurs pour ses approvisionnements. La qualification des matières, composants et fournitures de toute nature utilisés, requiert souvent un processus relativement long et limite le nombre de fournisseurs autorisés. Une divergence avec certains fournisseurs ou leur défaillance pourrait créer des difficultés de production, y compris de certains produits clés, et entraîner, dans certains cas, des coûts et des délais significatifs, liés à la nécessité de valider et mettre en œuvre des solutions alternatives d'approvisionnement. En outre, des défauts de qualité de certains fournisseurs pourraient avoir des répercussions négatives sur les produits du Groupe, malgré toute l'attention portée par le Groupe à ces sujets.

Gestion du risque : La Société a mis en place une organisation globale de ses achats et procède à la cartographie des risques associés à ses fournisseurs-clé. Elle s'efforce de sécuriser ses approvisionnements en maintenant des relations étroites avec ses fournisseurs stratégiques, et en les diversifiant dans la mesure du possible, de conclure des contrats de fourniture à long terme, de constituer des stocks de sécurité et d'associer ses fournisseurs dans une stratégie de croissance durable.

1.11 Risques liés à la politique d'implantation industrielle

La survenance d'un événement entraînant l'interruption temporaire ou définitive de l'exploitation de l'une des unités de production de la Société pourrait avoir un impact négatif sur sa situation financière.

Processus « mono sites »

La Société dispose de 21 unités de production principalement organisées par ligne de produits et par technologie sur le principe de « une gamme de produits, un site ». Il en résulte qu'à l'exception des milieux prêts, les gammes phares de la Société sont chacune fabriquées sur un site dédié, et de manière générale à proximité des équipes de recherche et développement et de marketing et support client, en charge de ces produits. Dupliquer les lignes de production de ces gammes sur d'autres sites nécessiterait des efforts technologiques, réglementaires et financiers coûteux en temps et ressources.

Tout événement industriel, économique, politique, social, réglementaire, accidentel ou naturel affectant la capacité de production ou provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité des unités de production « mono produit » pourrait générer un risque de santé publique et avoir un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaires, et l'image de la Société. A titre d'exemple, les flacons d'hémoculture BacT/ALERT® sont fabriqués exclusivement sur le site de Durham (Caroline du Nord – Etats-Unis) ; au cours des 2 dernières années, l'activité du site de Durham a été pénalisée par les difficultés rencontrées dans la mise en service d'une nouvelle ligne de fabrication, et, en parallèle, par le renforcement du système qualité du site, permettant notamment de répondre aux sept points mentionnés par la FDA américaine dans sa « warning letter » d'août 2012.

En outre, de tels événements pourraient affecter la rentabilité de la Société, soit durablement par le renforcement structurel de l'organisation de la Société, soit ponctuellement par le recours à des missions de conseil et d'assistance.

Si un tel événement rendait impossible une remise en état rapide de l'unité de production considérée, la Société pourrait être dans l'obligation de délocaliser la production de la gamme de produits concernée. Compte tenu de la complexité des produits fabriqués par la Société, la mise en place de moyens de production délocalisés pourrait être longue et coûteuse, et ainsi accroître l'impact négatif de cette interruption de production sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société.

Par ailleurs, le Groupe dispose, en France, d'un centre international de logistique. De la même façon, tout événement économique, politique, social, réglementaire ou naturel provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité de ce centre de logistique pourrait avoir un impact négatif sur la distribution des produits et sur la situation financière du Groupe.

Processus d'optimisation des sites de production et de logistique

Dans l'objectif d'optimiser la production et la logistique de ses produits, la Société peut être amenée à fermer certains sites ou centres logistiques et à en transférer l'activité sur d'autres sites. Ces transferts pourraient s'avérer plus longs et plus coûteux qu'initialement prévu, voire être la cause de rupture dans la production et la distribution. Une des difficultés réside notamment dans la nécessité d'obtenir des autorisations réglementaires obligatoires à la production de systèmes IVD.

Gestion du risque : Certains sites clés sont déjà dotés d'un plan de continuité de l'exploitation, et la Société travaille à la généralisation de ces plans sur l'ensemble de ses sites. Ce risque est par ailleurs couvert par la politique d'assurance de la Société (cf. § 4.2 du document de référence). Enfin, les transferts d'activité sont gérés par des groupes de projet dédiés rassemblant les compétences nécessaires.

Risques liés à l'importance des capitaux investis

L'organisation de la production telle que décrite ci-dessus, ainsi que l'importance et la croissance des volumes de réactifs et consommables produits requièrent des capitaux importants pour financer les investissements industriels.

En outre, le retour sur investissements des capitaux investis pourrait s'avérer plus lent qu'escompté.

Si le Groupe n'était pas en mesure de financer ses nouveaux besoins industriels pour maintenir et renouveler son outil de production ou augmenter ses capacités de production, il pourrait être contraint de limiter le développement de certaines gammes ou d'allouer différemment ses ressources disponibles et potentiellement d'abandonner certains projets en cours.

Gestion du risque : La Société veille à ce que sa génération de trésorerie opérationnelle lui permette d'autofinancer ses investissements industriels. Elle s'efforce de maintenir avec ses banques des lignes de crédit à moyen terme qui lui permettent d'assurer une réserve de liquidité. Elle s'est en outre dotée d'un Comité « Capex Committee » chargé d'autoriser les investissements industriels en fonction de critères financiers et opérationnels précis.

1.12 Risques liés à l'environnement réglementaire

Les contraintes réglementaires pourraient restreindre la capacité de la Société à mettre ses produits sur le marché ou rendre leur fabrication plus coûteuse.

Les produits de la Société et leur fabrication font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables selon les pays où la Société est présente.

La mise sur le marché de solutions de diagnostic *in vitro* est subordonnée à l'obtention d'autorisations réglementaires. Ces autorisations sont différentes selon les pays et sont souvent évolutives. L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut prendre plusieurs mois, voire, dans certains pays, une ou deux années et requérir d'importantes ressources financières.

Les sites de fabrication font également l'objet d'autorisations et d'inspections périodiques, en particulier par la FDA américaine. L'organisation « mono-site » (cf. §.1.11.1) de la Société renforce son exposition au risque de non-conformité qu'un organisme tiers pourrait soulever au cours d'un audit. A titre d'exemple, la FDA a audité en juillet 2014 le site de St Louis (Missouri – Etats-Unis), dédié à la fabrication des cartes VITEK® et de certains instruments de microbiologie ; suite à cet audit, une lettre d'avertissement (« *warning letter* ») a été adressée à la Société en octobre 2014 concernant 9 écarts avec la Réglementation applicable

au Système Qualité pour les matériels médicaux (« *Quality System Regulations for medical devices* »), selon le Titre 21 - Partie 820 du Code des Réglementations Fédérales.

De la même façon, la Société a reçu, en février 2015, une lettre d'injonction de l'ANSM relative à son site de Craponne (France) faisant suite à une inspection de ce site fin septembre 2014 ; cette lettre enjoint bioMérieux à réaliser dans un délai de 12 mois l'ensemble des travaux nécessaires à la remise en conformité des zones de production dans lesquelles les écarts et remarques ont été notés.

Par ailleurs, la refonte de la Directive européenne RoHS (*Reduction of Hazardous Substances*) a pour conséquence la levée de l'exemption qui existait précédemment pour les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, à partir de l'année 2016. Cette évolution de la réglementation rend nécessaire le recensement des instruments de la Société qui sont concernés en vue de leur mise en conformité, ainsi que l'établissement de la documentation technique exigée à titre de preuve de conformité. La conformité à la Directive RoHS exige également de pouvoir établir la conformité des composants et sous-ensembles des instruments de la Société qui sont approvisionnés auprès de fournisseurs. Enfin, les produits assujettis à la Directive RoHS doivent apporter la preuve de leur conformité à cette Directive pour obtenir le marquage CE. Les mesures nécessaires pour rendre les instruments de la Société conformes à la Directive RoHS sont susceptibles d'engendrer des coûts significatifs pour la Société. En outre, la Société sera amenée à reconcevoir certains instruments pour remplacer les composants non conformes. Elle pourrait aussi devoir arrêter la commercialisation de certains instruments si elle n'obtenait pas de garanties suffisantes de la part de ses fournisseurs quant à la conformité des produits fournis.

En outre, une nouvelle réglementation concernant l'identification unique des appareils médicaux entre progressivement en vigueur, pouvant entraîner des changements majeurs dans l'étiquetage des produits et la gestion des informations produits dans une base de données unique. La Société a mis en place un groupe de projet dédié afin de répondre à ces nouvelles exigences réglementaires en temps utile.

En conséquence, des dispositions réglementaires nouvelles ou des audits conduits sur les unités de fabrication de la Société pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché des nouveaux produits de la Société ;
- l'obliger à interrompre la production ou la commercialisation de produits existants ;
- la contraindre à modifier les procédés de fabrication et de contrôle qualité ;
- imposer des contraintes coûteuses à la Société ainsi qu'à ses fournisseurs.

La modification d'un processus réglementaire (comme la nouvelle réglementation Européenne pour les tests de diagnostic clinique attendue fin 2015 avec une période de transition de 3 à 5 ans, en remplacement du marquage CE), ou la mise en place d'un nouveau processus obligatoire par un tel organisme pourrait entraîner des délais et des coûts supplémentaires conditionnant la vente des produits de la Société. De même, l'évolution des normes dans le domaine agroalimentaire pourrait obliger la Société à redévelopper certains de ses produits.

Gestion du risque : la Société a constitué une équipe projet spécifique pour atteindre le niveau de conformité attendu aux différentes échéances fixées par la Directive RoHS. Cette équipe évalue les enjeux, définit le plan d'actions en vue de la mise en conformité et s'assure de la pérennité des solutions mises en place pour les produits actuels ainsi que pour tout futur développement.

Par ailleurs, le Groupe se conforme à la directive européenne de Retrait des Matériaux et métaux lourds (Directive DEEE) et constitue à ce titre une provision pour couvrir les coûts de retraits des équipements des sites des clients situés au sein de l'Union Européenne et de dépollution des métaux lourds inclus dans certains équipements. Cette provision s'établit à 675 000 euros environ au 31 décembre 2014.

Les variations des performances d'un produit ou la sortie de produits concurrents plus sensibles ou plus spécifiques pourraient conduire les autorités réglementaires à demander l'arrêt de la commercialisation dudit produit.

Les produits sont soumis à des contrôles réalisés par les autorités réglementaires tout au long de leur processus de production et de commercialisation.

Sur injonction des autorités réglementaires, ou spontanément, ces contrôles peuvent aboutir à la modification de produits ou de leur mode de production, à un retrait de produits, à la suspension des dossiers d'enregistrement de produits développés, à un plan d'actions correctives en cas de non-conformités et, dans des cas exceptionnels, à la fermeture du site si les non-conformités induisaient des risques majeurs quant aux résultats obtenus avec les produits de la Société, et, enfin, à la condamnation de la Société à des amendes pouvant être importantes.

Gestion du risque : La Société s'efforce de réduire ce risque grâce au strict contrôle de ses productions (cf. § 6.3.5 du document de référence) et au suivi réglementaire fait par le département Système de Management de la Qualité dans tous les pays où le Groupe opère (cf. Rapport sur le Contrôle Interne en Annexe et § 6.3.1 du document de référence). De plus, un certain nombre de normes ou de référentiels (ISO notamment) sont en vigueur dans le Groupe. Ceux-ci sont décrits au § 6.3.1 du document de référence.

1.13 Risque de défaillance du système d'information

La Société pourrait avoir à faire face à une défaillance de son système d'information, pouvant nuire au fonctionnement de la Société.

Toute défaillance ou dysfonctionnement des applications informatiques ou du réseau de communication, notamment du « Global ERP », et du système de messagerie électronique, pourrait pénaliser l'activité et entraîner des pertes financières pour la Société.

Gestion du risque : Afin de se préparer à un sinistre majeur, la Société a mis en place des procédures dites de « disaster recovery » dans le but d'être en mesure de retrouver rapidement un niveau d'activité satisfaisant. En outre, les applications et les réseaux critiques sont dupliqués selon des critères strictement définis. Par ailleurs, la Société a mis en place un processus pour gérer et autoriser toute modification de ses systèmes informatiques. Enfin, elle s'attache à contrôler strictement les droits d'accès à son système d'information.

La Société pourrait devoir réaliser des évolutions significatives de son système informatique.

Les outils et les besoins informatiques évoluent extrêmement rapidement, pouvant entraîner des modifications majeures dans les systèmes informatiques de la Société. Ces évolutions pourraient rendre les outils de la Société plus complexes technologiquement et fonctionnellement et leur mise en œuvre pourrait générer des coûts supplémentaires importants. En outre, la Société pourrait également ne pas être en mesure de développer et déployer ces changements en temps utile.

Gestion du risque : La Société porte une attention particulière à la fonctionnalité et à la sécurité des solutions informatiques qu'elle déploie.

La Société pourrait être l'objet d'attaques de cybercriminels.

Avec le développement de la cybercriminalité, la sécurité des systèmes d'information est un enjeu important pour la Société, notamment en matière de protection des données, concernant ses savoir-faire de R&D et de production, ses clients, ses collaborateurs et les patients inclus dans les essais cliniques. Une attaque cybercriminelle pourrait impacter le développement de nouveaux produits, l'outil de production ou altérer les droits et avantages concurrentiels de la Société.

Gestion du risque : La Société porte une attention particulière à la sécurité informatique grâce à une équipe dédiée du département Informatique. Cette équipe travaille en étroite collaboration avec des experts internes et des partenaires externes pour mettre en œuvre et maintenir un programme de sécurité sur la base d'une démarche d'analyse des risques qui combine le déploiement d'une gouvernance et de processus adaptés, des contrôles, la formation et la sensibilisation des utilisateurs finaux ainsi que le recours à des technologies appropriées pour faire face aux risques de cybercriminalité.

Le développement des media sociaux et des technologies mobiles est porteur de risques nouveaux

L'utilisation des media sociaux et des technologies mobiles, notamment pour communiquer sur les produits ou certains événements du Groupe, nécessite une attention particulière. Des commentaires négatifs pourraient nuire à l'image de la Société. En outre, les salariés et partenaires de bioMérieux pourraient, via leurs comptes personnels, utiliser les media sociaux et les technologies mobiles de manière inappropriée, engageant la responsabilité de la Société.

De tels usages des medias sociaux et technologies mobiles pourraient avoir une incidence négative sur l'activité, la situation financière, le résultat opérationnel et la réputation de la Société.

Gestion du risque : La Société a défini une liste de personnes habilitées à gérer ses comptes sur les médias sociaux et à utiliser les technologies mobiles. Seules ces personnes peuvent la représenter sur les médias sociaux et les technologies mobiles. En outre, la Société met en place un suivi des commentaires.

2. RISQUES JURIDIQUES

2.1 Risques liés à la responsabilité du fait des produits

D'une manière générale, la fabrication et la commercialisation de produits de diagnostic exposent la Société à la mise en jeu de sa responsabilité, du fait de ses produits.

En particulier, la Société pourrait voir sa responsabilité engagée si une erreur de diagnostic résultant d'un défaut de performance de l'un de ses produits conduisait à prescrire un traitement mal adapté à un patient ou à commercialiser des produits contaminés. Même si la conception, la fabrication et la livraison des produits de diagnostic sont réalisées dans le respect des référentiels qualité décrits à l'Annexe 5 (Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne), et si la pratique consiste à réaliser une série d'examens complémentaires pour réduire le risque d'erreur lorsqu'il s'agit des maladies les plus sérieuses, il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque.

Par ailleurs, le Groupe utilise des produits biologiques fabriqués ou créés à partir de composants issus de matières d'origine humaine, animale ou végétale qui ne peuvent pas, pour le moment, être fabriqués de façon économique à partir d'ingrédients synthétiques. Ce processus engendre des risques dans l'utilisation de ces produits ou composants du fait de leur origine.

La Société ne peut pas garantir qu'à l'avenir elle aura la faculté de souscrire et de maintenir en vigueur des assurances suffisantes à des conditions acceptables pour pouvoir couvrir sa responsabilité. Si la Société ne parvenait pas à souscrire une assurance à un coût raisonnable ou à se prémunir d'une autre manière contre d'éventuelles réclamations au titre de sa responsabilité du fait des produits, elle serait exposée à des responsabilités importantes qui pourraient nuire à la commercialisation de ses produits et affecter considérablement son activité et sa situation financière.

2.2 Risques liés à la Propriété Intellectuelle

Si la Société ne parvenait pas à protéger ses droits de propriété intellectuelle, elle pourrait ne plus être compétitive et se trouver dans l'impossibilité de maintenir sa rentabilité.

La Société détient actuellement environ 530 familles de brevets et 240 familles de marques. Elle a aussi obtenu la concession de licences sur un certain nombre de brevets ou de marques pour des produits qu'elle exploite ou en cours de développement.

Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à obtenir, à conserver et à protéger ses brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Le droit de la propriété intellectuelle dans le secteur de la santé est un domaine dont l'évolution est permanente et qui comporte certaines incertitudes. Par conséquent, il se pourrait que la Société :

- ne parvienne pas à développer des inventions brevetables ;
- ne se voie pas accorder les brevets pour lesquels elle a déposé ou déposera des demandes ;
- ne parvienne pas à obtenir ou à renouveler les concessions de licences nécessaires à son activité ;
- voie un jour contestée la validité de ses brevets ou marques ou de ceux qui lui sont ou lui seront concédés en licence par des tiers ;
- ne puisse bénéficier grâce à ses brevets d'une protection suffisamment large pour exclure des concurrents ;
- constate que les brevets et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle détient ou pour lesquels elle bénéficie ou bénéficiera de licences, soient contestés par des tiers.

En outre, dans le cadre de ses projets en co-développement, le Groupe ne peut être certain que la confidentialité de ses technologies non brevetées, ou de ses secrets industriels, sera efficacement garantie par les protections mises en place, et qu'en cas de violation, des recours satisfaisants pourront être exercés.

Les brevets de la Société pourraient être contrefaits et la Société pourrait contrefaire des brevets de tiers.

Les concurrents de la Société pourraient contrefaire ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ou les contourner par des innovations dans la conception. Pour empêcher la contrefaçon, la Société peut engager des actions qui sont onéreuses et mobilisent ses équipes. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher l'appropriation illicite de ses droits de propriété intellectuelle dont il est difficile de contrôler l'usage non autorisé.

En outre, compte tenu du développement du diagnostic *in vitro*, de plus en plus de demandes de brevets sont déposées et de brevets délivrés, et le risque s'accroît de voir la Société violer involontairement des brevets appartenant à des tiers. Les demandes de brevets n'étant généralement publiées que dix-huit mois après la date de dépôt ou, le cas échéant, de la date de priorité, voire dans certains cas uniquement à la date de la délivrance des brevets, la Société ne peut pas garantir que des tiers n'ont pas été les premiers à inventer certains produits ou procédés et/ou à déposer des demandes de brevets pour des inventions identiques à celles de la Société, ou pour des produits et procédés utilisés par la Société.

La Société pourrait ainsi être contrainte, soit d'obtenir des licences auprès de tiers pour exploiter leurs brevets, soit de cesser certaines activités ou de rechercher des technologies de substitution si l'obtention de ces licences s'avérait impossible ou non rentable.

2.3 Risques liés à la gestion de la confidentialité des données personnelles

Dans le cadre de ses activités, la Société a accès à des données personnelles concernant des patients dont la confidentialité est assurée par une réglementation particulièrement stricte aux Etats-Unis et en Europe. Par ailleurs, les systèmes commercialisés par la Société traitent, lors de leur utilisation quotidienne, des données patients. La Société doit s'assurer de respecter la confidentialité de ces données. La Société pourrait ne pas être en conformité avec ces réglementations et ne pas arriver à garder confidentielles les données patients.

Gestion du risque : la Société a mis en place, au sein du département Ethique et Conformité, un « Global Data Privacy Officer » qui veille au respect de la réglementation.

2.4 Risque relatif aux procédures contentieuses

La Société est partie à un certain nombre de litiges.

Les litiges auxquels la Société (ou le Groupe) est partie sont décrits dans les notes 14.4 et 14.5 des annexes aux comptes consolidés.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.5 Risque de fraude

Le développement des nouvelles technologies et voies de communication favorise la réalisation de fraudes par des tiers et pourrait entraîner un risque de perte financière pour la Société.

2.6 Gestion des risques juridiques

La Direction des Affaires Juridiques et de la Propriété Intellectuelle veille au respect des dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires (cf. Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne en Annexe). Elle a mis en place une politique d'assurance afin de protéger et prévenir ses risques. Elle a notamment souscrit une assurance Responsabilité Civile pour les biens, les personnes et les pertes d'exploitation (cf. § 4.2 du document de référence).

Gestion du risque :

- Pour limiter les risques liés à la propriété intellectuelle, la Société poursuit une politique active de dépôt de brevets et de suivi des produits de tiers pour identifier d'éventuels contrefacteurs à ses brevets (cf. § 11.6.1 du document de référence). De même, la Société vérifie pour tous les produits en cours de développement la liberté d'opérer par rapport aux brevets de tiers. La Société a aussi mis en place un système de surveillance pour pouvoir s'opposer au dépôt de marques de tiers qui pourraient créer un risque de confusion avec ses propres marques clés. Enfin, bioMérieux s'assure, dans la mesure du possible avant de lancer une nouvelle marque, de ne pas enfreindre les droits de tiers.
- Afin de limiter le risque de fraude, la Société développe son contrôle interne et vérifie la bonne application de ses procédures notamment par des audits internes et externes réguliers (Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne en Annexe).
- En outre, la Société a créé un poste de « Data Privacy Manager » rattaché au Global Compliance Officer, afin de permettre l'utilisation des données patients dans le respect de la réglementation en vigueur et d'en garantir la confidentialité.

3. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les responsabilités liées à l'environnement, l'évolution de la réglementation en matière de Santé, Sécurité et Environnement (notamment en Europe avec les réglementations REACH, CLP/GHS) et les frais de la mise en conformité en résultant, pourraient avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Dans le cadre de ses activités, la Société est amenée à utiliser des agents biologiques. Bien que ceux-ci soient employés conformément aux recommandations internationales et que des plans de réponse aux situations d'urgence existent, une dissémination accidentelle de certains de ces agents pourrait entraîner un risque d'exposition pour les personnes et pour l'environnement.

Les lois et réglementations relatives à l'environnement peuvent imposer à la Société des obligations en matière d'entretien et de remise en état des sites de production et de stockage des produits industriels potentiellement toxiques au cas où des contaminations seraient découvertes. Ces obligations peuvent être liées aux sites dont la Société est ou était propriétaire, ou à des sites où elle exerce ou exerçait ses activités, ou bien encore à des sites où des déchets, provenant de ses activités, ont été déposés. Ces mêmes types d'obligations peuvent s'appliquer au retraitement des instruments placés ou vendus chez les utilisateurs.

La réglementation REACH tend vers une disparition des substances chimiques dites « hautement préoccupantes » du marché. Cela pourrait obliger la Société à redévelopper certains produits, voire à en arrêter certains si des solutions alternatives n'étaient pas trouvées.

La Société pourrait être impliquée dans des procédures judiciaires ou administratives liées à l'environnement. Des lois plus strictes relatives à l'environnement, à la sécurité et à la santé, et des mesures d'exécution plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur, pourraient générer des responsabilités et des coûts considérables pour la Société.

La réglementation pourrait également assujettir la manutention, la fabrication, l'usage, la réutilisation ou le traitement de substances ou polluants par la Société à des mesures d'inspection plus rigoureuses que celles actuellement observées. En conséquence, le respect de ces lois pourrait entraîner des dépenses considérables de mise en conformité, et des coûts et indemnités, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et les résultats de la Société.

Si des unités de production de la Société étaient fermées pour des raisons liées à l'application des lois relatives à l'environnement, la santé et la sécurité au travail, la Société pourrait subir des interruptions temporaires dans la production de certains de ses produits et se voir imposer des délais importants avant d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la reprise de la production.

Le montant de la provision liée à ce risque est indiqué au § 1.12 *supra*.

Gestion du risque : Un département Santé, Sécurité et Environnement opérant à l'échelle du Groupe développe une approche pro-active et harmonisée de prévention des atteintes aux personnes, aux biens et à l'environnement (cf. Rapport sur les Procédures de Contrôle Interne en Annexe et § 10.1.5 du présent rapport de gestion). Il s'assure que les réglementations en vigueur sont connues et mises en œuvre.

4. RISQUES DE MARCHE

4.1 Risques relatifs à l'endettement financier

Cf. note 27 des annexes aux comptes consolidés.

4.2 Risques de change

Cf. note 27 des annexes aux comptes consolidés.

4.3 Risques de crédit

Cf. note 27 des annexes aux comptes consolidés.

4.4 Risques de liquidité

Cf. note 27 des annexes aux comptes consolidés.

4.5 Risques de contrepartie

Cf. note 27 des annexes aux comptes consolidés.

4.6 Risque de taux

Cf. note 27 des annexes aux comptes consolidés.

4.7 Risques liés aux matières premières

Pour les besoins de sa production et de sa logistique, la Société utilise de l'énergie, ainsi que des matières premières transformées, comme le plastique ou des composants électroniques. Une augmentation importante de leur coût pourrait pénaliser les résultats de la Société.

4.8 Risques liés aux engagements de retraite

Cf. note 14.3. des annexes aux comptes consolidés.

4.9 Risques liés à la volatilité et à la liquidité du cours de l'action

Cf. note 27 des annexes aux comptes consolidés.

4.10 Risques liés aux participations cotées

Le portefeuille d'actifs cotés détenus par la Société (Labtech, Dynavax Technologies) est présenté dans la note 7.2 des annexes aux comptes consolidés. La Société considère qu'elle n'est pas exposée à ce risque compte tenu de la faible valeur dudit portefeuille.

ANNEXE 5

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE 5

AVIS DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT EN MATIERE DE RSE